

## Compte-rendu de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29 AVRIL 2022



### Rapport moral du Président

#### Gérard Génichon

Avant toutes choses, permettez-moi de rendre hommage à des amis chasseurs qui nous ont quittés. Vous en avez sans doute dans vos familles, votre entourage. Je tiens à saluer la mémoire de Thierry de la COTARDIERE qui est décédé en janvier dernier et tout récemment d'Hubert CHARPENTIER qui nous a quitté il y a quelques semaines, l'époux de Dominique qui a été notre secrétaire générale pendant de longues années.

Je vais donc vous demander un temps de recueillement et je voudrais associer à ces morts proches de chez nous, tous ceux qui actuellement sont sous les bombes en Ukraine, militaires et civils. (Temps de recueillement)  
Je vous remercie.

Alors en avant-première, je voudrais donner la parole à M. LEBEAU, Directeur du Centre National de Tir, dont vous êtes les hôtes, comme moi, et je voudrais le remercier vraiment de nous avoir facilité l'accès à cette salle. Non seulement il nous met la salle à disposition mais c'est lui aussi, avec ses services, qui s'est chargé du buffet qui vous sera servi si vous restez jusqu'au bout.  
M. LEBEAU, vous avez la parole.

#### Intervention de M. LEBEAU :

Merci. Bonsoir, bienvenue sur les terres de la Fédération Française de Tir et plus particulièrement sur le plus grand site d'Europe qu'est le Centre National de Tir Sportif. Je ne vais pas prendre beaucoup de votre temps, simplement je voulais vous parler un peu du site, vous dire que le CNTS est ouvert puisqu'on entend dire que personne ne peut venir tirer. Si, si, le site est ouvert à toute personne qui a une licence ball-trap, une validation permis de chasser ou une licence Fédération Française de Tir. Donc vous pouvez venir à tout moment vous faire plaisir sachant que nous avons beaucoup d'ambitions sur ce site. Aussi quelques événements importants qui vont arriver et même si on ne fait pas partie de la Fédération Française de Tir, je pense que quand on aime les armes, quand on aime tirer, quand on aime se faire plaisir, venir voir une coupe du monde para-tir, c'est toujours intéressant. Nous avons la chance d'accueillir, dans notre département, la coupe du monde para-tir qui aura lieu du 5 au 12 juin. Profitez, venez voir, c'est assez exceptionnel

et vous pourrez voir comme ça tout ce qu'il se passe sur le CNTS. Vous dire aussi que nous allons ouvrir quelques disciplines, surtout des disciplines qui vont vous intéresser comme le sanglier courant. On va le mettre en place rapidement, normalement fin mai. On va lancer une grande communication par rapport à ça, afin de vous permettre de venir tester cette discipline. On a aussi l'ambition d'ouvrir un site, pour tester les carabines, qui pourra à tout moment vous servir, vous chasseurs mais aussi d'autres tireurs, d'autres disciplines.

Nous allons mettre à disposition un numéro de téléphone dédié parce que je sais que c'est compliqué avec internet. Le site internet de la Fédération et du Centre National de Tir n'est pas encore au point et c'est un peu compliqué pour nous joindre.

Nous prévoyons d'améliorer la communication pour que tout le monde puisse bénéficier de ce merveilleux site. N'hésitez pas, appelez, venez voir, venez tester. Tout est ouvert pour vous, pour prendre du plaisir. Après si vous avez des questions, je reste dans le coin, n'hésitez pas, on est vraiment là pour vous servir et pour essayer de rendre les gens heureux.

Merci encore Président et bonne assemblée.

Merci M. LEBEAU. Je déclare officiellement ouverte l'assemblée générale statutaire de la Fédération des chasseurs en présence de M. Rik VANDERERVEN qui est le nouveau DDT, Directeur Départemental des Territoires. Il est assisté par Mme DUFFOURG qui est Cheffe du service d'Appui aux Territoires Ruraux (SATR).

Je tiens à saluer la présence de mon ancien élève Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux à qui je rappelle la reconnaissance de la Fédération puisque grâce à lui et grâce à la municipalité, nous pouvons tenir notre Salon de la Chasse, qui a été cette année le Salon des grandes retrouvailles.

Il est assisté de M. ROUSSILLAT qui ne manque pas beaucoup de nos manifestations. Je salue également la présence du Président Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental qui nous fait l'honneur d'être avec nous, et comme nous tous, pile à l'heure. Je salue la présence de M. JOLIVET, Député de la 1ère circonscription et le Député de la 2ème circonscription, Nicolas FORISSIER. Je salue également la présence d'Hubert-Louis VUITTON, Président de la Fédération Régionale des

Chasseurs Centre-Val de Loire et Président aussi de la Fédération du Loir et Cher également Vice-Président de l'Office Français de la Biodiversité. M. Yves CHASTANG qui lui, représente à la fois le département et aussi M. RIEFFEL, le Directeur Régional de l'OFB.

Je salue mon camarade et ami Jean-Claude COTINEAU, tout jeune Président de la Fédération des Chasseurs du Cher qui a remplacé François-Hugues de CHAMPS. La particularité c'est que nous sommes nés tous les deux dans le même village. Je salue également Mme Claudine GIBAUT, Déléguée de l'Association Nationale de la Chasse au Féminin.

Voilà un mouvement qui a de l'avenir. Aragon a dit « la femme est l'avenir de l'homme » mais en tout cas, à la chasse les femmes ont de l'avenir parce que quand on observe les candidats au permis de chasser, la seule progression c'est le nombre des jeunes filles ou des jeunes femmes qui s'inscrivent, + 3% cette année.

Dans la catégorie masculine la tendance n'est pas tellement à la hausse.

J'ai beaucoup de personnes à remercier. Le pêcheur M. Jean-Claude THIBAUT qui est aussi chasseur. La différence entre lui et moi c'est qu'on ne peut pas pratiquer le « no kill » à la chasse. On peut remettre les poissons à l'eau mais c'est difficile de remettre un cerf en liberté qui a été pris par les chiens. Ça peut arriver...

Mme Laurence de GRESSOT de la Propriété Forestière, M. Yann DUBOIS de la SABLONIERE qui est le Président de la Propriété Privée Rurale.

J'excuse le Colonel PERUZZO de la gendarmerie qui a des missions et malheureusement, il n'est pas facile de se libérer de ces missions.

Je salue M. Adrien BRUNEAU, le jeune Président de l'AFACCC. Le toujours jeune Marc CHATELAIN, Président du GIC de la Châtre.

M. Philippe ROBIN, Président d'honneur des Chasseurs de Grand Gibier, toujours très dynamique et qui a joué un rôle très important dans ce que nous appelons le Salon, j'en parlerai tout à l'heure.

Je salue aussi M. Patrice BOIRON, Président de la Commission Environnement du PNR, qui est Maire de Neuillay les Bois par ailleurs.

Et puis les estimateurs, Laurent THOMAS, Antoine LEDOUX, François de CAUWER. Je salue la présence de François-Xavier de FOUGERES, membre de la CDCFS, ainsi que de tous mes administrateurs

passés et à venir qui sont là dans les premiers rangs. M. THOLONIAT, du GDMA, M. PAILLOUX, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture, que j'ai eu l'occasion de saluer, M. Bruno TARDIEU de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, M. Bertrand WALTER qui représente Mme la Directrice du Lycée Privé équestre de St Cyran du Jambot. Vous savez que les élèves de ce lycée nous donnent souvent un sérieux coup de main pour les plantations de haies. M. WALTER est aussi un chasseur préhistorique puisqu'il taille les silex de façon remarquable et il vous fait des fausses pointes de flèches, des haches et des rasoirs avec un talent incomparable. Et puis bien sûr c'est un chasseur et un formateur du brevet grand gibier.

M. Benoît BERGER, qui représente l'ONF. Les 2 sénatrices se sont excusées, Mme la Sous-Préfète du Blanc aussi, M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional, Mme la Procureure, M. Gérard BLONDEAU du Conseil Départemental, mon ami ex-Président, Robert CHAZE, M. Le Commissaire de Police, le Colonel GALIMACHE, M. Jacques PENIGAULT, Forestier, un fidèle mais il m'avait prévenu il y a longtemps qu'il ne pourrait pas être présent, M. Bernard GILBERT qui fut le Directeur de cette Fédération, M. Emmanuel BREUILLAUD du Crédit Agricole, Mme Mireille DUVOUX, Vice-Présidente du Conseil Départemental. Et puis, les jeunes agriculteurs, Florent CHATEIGNER et Damien BOISSIER, co-Présidents.

Je voudrais d'abord en 3 points parler de la défense et de l'illustration de la chasse parce que c'est un sujet qu'il va falloir travailler. Parler de la sécurité et parler de ce qui nous gêne le plus : les dégâts de gibier. Si on veut défendre la chasse, il faut peut-être davantage expliquer, davantage la justifier et davantage la présenter à ceux qui ne nous connaissent pas. Pour des adversaires résolus, on en aura toujours, on sait à peu près faire mais c'est tous les gens qui ne connaissent pas qu'il faut convaincre ou au minimum obtenir de leur part une bienveillante neutralité.

Et puis on a un autre aspect qui est moins intéressant dans un sens, c'est qu'on a le devoir, par nos statuts, de participer à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. M. FORISSIER tout comme M. JOLIVET sont des Députés chasseurs et j'espère qu'ils s'engageront pour la chasse, je leur fais confiance.

Autre aspect, il faut améliorer notre image. Je pense que vous avez été sensibles à la campagne publicitaire sur la chaîne, notamment TF1, qui a été orchestrée par notre grand maître en la matière, M. BLACQUE-BELAIR, depuis Paris, et qui présente les chasseurs de façon, je dirais, objective. On a beaucoup critiqué le slogan « les chasseurs, premiers écologistes de France ». Certains scientifiques me disent, il ne faut pas rigoler, écologistes, si on veut... Je dirais, moi, premiers écologistes « pratiques », ceux qui mettent les mains dans le cambouis ou plutôt dans la glaise. Cette vidéo montre des gens qui aménagent des territoires, qui faucardent des étangs, etc... Vous l'avez tous vu et c'est seulement à la fin qu'ils disent « nous sommes les chasseurs ». Toutes nos actions en faveur de l'environnement doivent être portées à la connaissance du grand public. J'ai évoqué tout à l'heure, les plantations de

haies, vous savez que c'était l'année de la haie l'an dernier, mais nous, cela fait 30 ans que l'on replante des haies ! Créer des haies c'est bien, mais ce n'est pas tout parce qu'il faut les entretenir et même si je ne suis pas agriculteur, je sors quand même comme beaucoup d'entre vous de ce milieu, et je sais que ça coûte cher d'entretenir des haies.

À l'époque où il y avait beaucoup de main d'œuvre et moins de machinisme, il y avait des gens qui passaient plus d'un mois l'hiver à entretenir les haies. Donc il vaut mieux qu'il y en ait moins mais qu'elles soient bien entretenues. C'est-à-dire avec un fossé, avec un talus, avec une bande enherbée où il n'y a aucun traitement pour que les insectes puissent s'y développer et nourrir toute la faune.

Les chasseurs ne sont sans doute pas des écologistes scientifiques, ce sont plutôt des écologistes empiriques. Mais M. THOLONIAT est là pour en témoigner. Nous participons avec beaucoup d'intérêt à l'observation de ce qui se passe dans la nature et notamment en faisant des prélèvements sanguins sur les animaux qui sont tués par les chasseurs et analysés ensuite. Parce que nous sommes toujours à la recherche d'une éventuelle contagion du monde sauvage vers le monde de l'élevage. Alors c'est très intéressant pour nous de participer à cette opération et c'est avec grand plaisir que j'ai assisté à l'assemblée générale du GDMA. Je suis content et je remercie tous ceux qui jouent le jeu. Les conditions de prélèvements sont telles qu'une fois sur deux c'est trop tard. Soit il est resté un peu trop longtemps au soleil, soit on a oublié de l'apporter à la Fédération dans les délais, soit le technicien n'a pas pu passer. Bref, plus on aura de prélèvements, plus les résultats seront crédibles et je vous encourage les uns, les autres à poursuivre.

Troisième volet qui me tient encore plus à cœur, c'est l'éducation à l'environnement. Nous avons, grâce au Dr Xavier LEGENDRE, qui fut longtemps Vice-Président de la Fédération, qui a choisi de démissionner (mais il n'en demeure pas moins Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier), institué sur le Domaine du Plessis un sentier pédagogique de découverte de la Nature. Ce n'est pas du prosélytisme, on ne parle pas une seconde de la chasse, mais on présente toutes les espèces qui vivent dans ce milieu de la Brenne, de la cistude jusqu'au cerf élaphe. Donc toutes les espèces présentes et je crois que c'est très instructif. Tous les gens que j'ai emmenés individuellement se sont régalez sur ce parcours. Mais en tout cas, je vous invite à parcourir ce sentier pédagogique. J'avais écrit d'ailleurs au Président BONNEAU, Président de Région, pour lui dire que les chasseurs étaient tout à fait capables de participer à l'éducation de la nature. Il a répondu qu'il n'y voyait pas d'inconvénient. Sauf que dans les faits, on se fait à chaque fois renvoyer dans nos buts comme on dit. Parce qu'on estime que les chasseurs n'ont pas à faire de la propagande pour leur sport favori. Ce n'est pas du tout ça l'objet. Quand je parlais de l'éducation à la nature, c'est que je pense à l'avenir de la chasse et on ne peut pas espérer que nos enfants et petits enfants soient chasseurs s'ils n'ont jamais été mis en contact avec la nature réelle. Celle des ronces, celle des épines, celle des bourbiers. Parce que la nature dans les allées

des forêts domaniales, ce n'est pas trop difficile mais si on veut aller au cœur de la nature... Les veneurs connaissent bien car ils pénètrent sur le milieu des forêts, ils ne se contentent pas d'être sur les allées. Ils sont derrière leurs chiens, c'est ça le vrai contact avec la nature. Et donc il ne faut pas perdre cela de vue et il faut le défendre.

Second sujet de préoccupation : la sécurité. La sécurité c'est un souci, c'est quelque chose qui, quand vous êtes Président de Fédération, vous empêche souvent de dormir. Est-ce qu'il n'y a pas eu un accident ? Surtout les week-ends... Il y a quelques années, un officier de gendarmerie, qui me tenait au courant, me téléphone un soir, me dit : accident grave, dans le Nord du département, pronostic vital engagé, j'ai passé une très mauvaise nuit. Heureusement, grâce aux chirurgiens, la personne finalement s'en est assez bien tirée.

Cette année dans l'Indre, pas d'accident, jusqu'au 20 février pratiquement, jusqu'au moment où je rédigeais mon article pour la revue pour vous féliciter parce que vous aviez été absolument exemplaires. Aucun accident dans le département. Et puis le lendemain, il y a quelqu'un qui, en rechargeant son arme, a mis une balle dans le pied du voisin !!! Alors l'expression « se tirer une balle dans le pied » cela fait rire quand c'est au sens figuré, au sens propre c'est moins drôle.

Là encore il y a des règles simples qu'on répète à chaque début de chasse : On ne charge son arme qu'une fois arrivé au poste et non pas au rond de présentation. On ne tire pas sous un angle inférieur de 30 degrés par rapport à ses voisins ou par rapport à un obstacle. Et souvent, on ajoute : on ne tire pas dans la traque et on ne tire pas un animal entrant. Si ces principes-là déjà étaient appliqués, je pense qu'il n'y aurait presque pas d'accidents.

Troisième raison, c'est que souvent les gens tirent trop loin, emportés par leur désir de s'approprier un gibier. Ils oublient que plus loin, il y a des routes, des voitures, etc.

Donc la sécurité c'est vraiment quelque chose qui doit nous obséder. Nous obséder positivement, mais nous obséder quand même.

Sur le plan national, il y a eu 7 accidents mortels mais qui ont été extrêmement médiatisés dont 1 dans le Maine et Loire, 1 dans le Cantal. Lors du congrès des Présidents, j'ai rencontré le Président du Cantal à qui j'avais fait un petit mot, c'est un homme, je ne dirais pas détruit, mais tellement marqué, je crois qu'il n'ira pas très loin dans ses engagements cynégétiques. C'est vrai que c'est un accident extrêmement regrettable mais ce que je regrette c'est que l'on n'a pas pensé aux victimes, la victime qui est décédée, la victime qui a tiré, qui ne l'a vraiment pas fait exprès. Mais on a beaucoup insisté sur mort d'homme à cause de la chasse. Il faut que vous sachiez qu'il y a eu 226 cyclo touristes ou coureurs cyclistes qui sont morts la même année. Et je ne parle pas de l'alpinisme, du ski hors-piste et des noyades bien évidemment. Donc attention, tous ces médias qui s'acharnent, ils attaquent vraiment la chasse, c'est ça le principal objectif.

Donc s'il vous plaît, appliquez, respectez les règles de sécurité. Si les agents de l'OFB font des P.V., ils ont des raisons. En général, ils ne font pas un PV tout de suite,





## Dossier

j'espère qu'il y a un peu de pédagogie mais enfin quand les gens insistent, il faut sanctionner, parce que c'est quand même des vies humaines qui sont en danger et derrière les vies humaines, l'image de la chasse.

Alors pour la sécurité nous avons 2 types de formation.

Une formation obligatoire dite « décennale ». Tous les 10 ans, les chasseurs doivent suivre un recyclage sur la sécurité. Comme cela vient d'être mis en place, ceux qui viennent de la passer, comme les administrateurs en particulier, sont tranquilles pour 10 ans. Et puis aussi on avait, on va le faire encore, une formation spécifique pour les organisateurs de chasse parce que eux, ils ont une lourde responsabilité. Souvent on entend l'organisateur qui dit « chacun est responsable de son tir », oui, mais l'organisateur aussi, il est co-responsable. C'est lui qui doit placer les gens et s'assurer qu'ils ont bien compris les limites de tir etc... C'est une lourde responsabilité. Il peut la déléguer, la démultiplier avec des chefs de ligne. Mais il faut que les chefs de ligne soient formés eux aussi. Donc on continuera à assurer cette formation dans la mesure de nos moyens bien sûr.

Enfin, je termine avec le 3ème point au programme, la question des dégâts. La question qui fâche tout le monde et fâche les agriculteurs parce que souvent leur travail est réduit parfois à néant en ce moment avec les semis, les semis non protégés, et qui ruine aussi les finances des chasseurs. Parce que la loi est ainsi faite et le Conseil Constitutionnel malheureusement l'a confirmé. Jusqu'à présent seuls les chasseurs participent au financement des dégâts, or ils ne sont pas les seuls responsables. Il y a 1/3 du territoire qui n'est pratiquement pas chassé. On bat un record tous les ans ! Et là, si on cumule les frais d'estimation, les dégâts directement, les instruments de prévention, les clôtures, le déplacement des techniciens, on est entre 1,5 et 1,8 millions d'euros. C'est beaucoup trop et ça obère complètement nos activités. Il y a tant de choses à faire et en particulier pour le petit gibier et si nous sommes réélus, grâce à vous, j'aimerais m'entourer et d'un Vice-Président grand gibier, qui aura du travail et qui connaît déjà son travail, et d'un Vice-Président petit gibier avec comme objectif de favoriser l'aménagement du territoire, favoriser aussi le retour à des souches naturelles. Parce que ne vous faites pas d'illusion : l'agraine, les lâchers d'oiseaux de tir, à moyen terme, voire à court terme, sont condamnés.

Je ne voudrais pas être un prophète de malheur mais prenez donc les devants en essayant de réimplanter du gibier naturel dans des conditions loyales et qu'on en finisse avec ces lâchers de dernière minute.

Cependant je me suis laissé dire que pour les lâchers de truites c'est pareil, que les pêcheurs arrivent dans la ½ heure derrière et ils font des « cartons ». C'est un de mes amis et administrateur qui m'a raconté ça. C'est peut être humain mais ce n'est quand même

pas très noble.

Alors nous avons tenté une expérience, ça fait longtemps que le Président ROY me tannait avec ses « comités techniques locaux », j'ai pensé que ça pouvait être une idée à creuser et j'ai demandé à Laurent GANDILLOT de faire une expérience en créant une commission technique locale sur le massif 14 à titre expérimental. C'est-à-dire une commission qui regroupe des chasseurs, des agriculteurs, notre technicien Jérôme BERTON, qui est très actif sur ce secteur très important, très chargé en grand gibier. Cette commission a travaillé et a fait de la réaction immédiate. Et je remercie l'administration d'avoir suivi, parce que ce qui nous a beaucoup pénalisés, dans un passé assez récent, c'est qu'on était tous assez lents à intervenir. Bon il y avait des dégâts, on le constatait, on en parlait. On y va, on n'y va pas, on fait une battue, on n'en fait pas... Tout ça s'est accéléré et je vous en remercie les uns, les autres. Tous, les acteurs de cette commission technique locale et l'administration qui ont bien réagi.

Certes les résultats sont bons mais une année d'expérience c'est trop court à mon avis. On va continuer l'an prochain. Si les résultats se confirment, je pense qu'il faudra arriver comme le font d'autres départements avant nous, à instituer un plan de gestion sanglier sur tout le département. Ce n'est pas moi qui déciderai, ce sera le Conseil et ce sera soumis à l'approbation des futures assemblées générales. Mais c'est quand même l'avenir à court terme.

Je n'ai pas le droit de laisser à mes successeurs un trou dans la caisse qui ne ferait que reculer le problème. Parce qu'il faudrait à nouveau demander des contributions territoriales et de plus en plus élevées. Alors ces contributions territoriales, elles ont un inconvénient comme tout prélévement monétaire, elles impactent un peu trop les sociétés communales, c'est vrai, des sociétés communales qui souvent n'ont pas de réserve de sangliers sur leur terrain mais qui subissent quand même des dégâts. Et parfois, ces sociétés n'ont pas pris de plan de chasse cette année... non coupables..

Par contre, il y a aussi des propriétaires qui, ne voulant pas payer, n'ont pas pris de plan de chasse l'an dernier et qui cette année ont refait une demande tranquillement. Alors moi je dis : attribution pour l'instant zéro ! Si la dette de l'an passé est réglée, attribution, si la dette n'est pas réglée, pas d'attribution. Parce que ce que ces personnes n'ont pas réglé, ce sont les autres qui payent pour eux, d'une façon ou d'une autre. Donc cette absence de solidarité, ça fait partie des choses qui m'ont le plus agacé et j'aimerais bien que cela se règle. Ne comptez pas sur moi pour être dupe, il ne s'agira pas de changer le nom, c'est le territoire qui est pénalisé. Ce serait trop facile sinon : M. DUPONT n'a pas payé ses bracelets, M. Durand fait la demande à sa place, non, niet !

Donc réfléchissez avant de dire « non, non, on ne paye pas ! Il y en a marre, on paye trop ! etc... etc... On n'a pas le choix, hélas.

Une lueur d'espoir, c'est que la loi soit modifiée, que le Président de la République qui vient d'être réélu, et qui s'était engagé auprès de notre Président national, pour qu'il y ait, au moins dans le cadre du plan de résilience, une compensation qui permettrait d'absorber un peu les augmentations, qui vont

aller, non seulement avec le volume des dégâts, mais aussi les prix agricoles. Lesquels prix agricoles d'ailleurs, sont entraînés ou entraînent des prix d'augmentation des engrais etc..

Donc on est parti dans une spirale de l'augmentation. Alors sans doute le salut viendra peut-être d'en haut. Mais moi je suis un adepte de la formule de Guizot « aide-toi et le ciel t'aidera ».

C'est pour ça qu'il faut continuer nos efforts, continuer à maintenir notre contribution spéciale sanglier. Et si on ne veut pas qu'elle augmente et bien il faut tirer, il faut tuer davantage et je suis très content que M. LEBEAU nous ait annoncé la mise en place d'un sanglier courant parce qu'outre l'absence de volonté de tuer beaucoup d'animaux dans certains coins, il y a aussi la maladresse qui intervient.

Messieurs les administrateurs que je vais présenter tout à l'heure au moment de l'élection, vous allez avoir du travail, un travail de terrain. On connaît maintenant les dossiers importants et on connaît les dossiers récurrents, toujours les mêmes. Mais ce n'est pas forcément de leur faute. En tout cas les administrateurs auront la mission d'aller vérifier qu'il n'y a pas de dégâts sur ces terrains sensibles. Ils pourront s'appuyer sur les techniciens mais enfin les techniciens ne sont que 5 ou 6, les administrateurs, vous êtes 14.

Donc attendez-vous à travailler davantage. Et puis aussi on pratiquera, ce que l'on a longtemps hésité à faire, les abattements réglementaires.

Quand vous avez un potager, vous mettez une clôture contre les lapins. Alors pour les prairies, je sais, il n'y a pas grand-chose à faire. Les sangliers dorment dans les bois, ils viennent chercher des vers le matin dans les prairies. Pas facile de clore des prairies, surtout que les limites sont souvent en zigzag. Pour les cultures, je pense qu'on peut faire mieux. Parce qu'il y a quand même des gens qui posent des clôtures. J'ai vu des photos édifiantes mais aussi des clôtures qui sont efficaces. Ça prend du temps, c'est vrai. Mais arrêtons de dire que les chasseurs ont le temps de le faire. On n'a pas plus le temps que les agriculteurs. On a sans doute la volonté d'aider, il faut s'entraider mais les chasseurs ne sont pas oisifs. Il n'y a pas que des retraités comme moi. Je ne me sens pas très oisif dans la vie. Donc je vais être un peu plus sévère dans l'application de ces abattements.

Et puis j'ai une deuxième mesure, qui a un petit côté militaire, je vais demander à un de mes administrateurs, M. Bruno DUTEIL, qui pourra s'entourer de qui il voudra, de créer un petit groupe d'intervention, un groupe de chasseurs disponibles qui peuvent aider quand les dégâts sont constatés, à faire une battue. Parce que vous savez ce qu'on me répondait assez souvent, c'est « on n'a pas le temps d'y aller » ; « il y en a c'est vrai mais je n'ai pas le temps de m'occuper de ça ». C'est vrai qu'en juin et en juillet, les agriculteurs ont autre chose à faire. D'autres me disent « je prête ma chasse à des chasseurs ». Et bien si les chasseurs auxquels on prête la chasse ne sont pas plus efficaces, moi je vais vous mettre à disposition une équipe de tireurs. Ce n'est pas une menace c'est une idée que j'ai bien l'intention de creuser.

Alors cette explosion des dégâts paralyse complètement notre action fédérale mais il y a quand même des signes d'espoir.

Quand je viens à la Fédération, assez souvent, j'imprime une petite route qui passe par Lizeray, St

Valentin, je suis content parce qu'il y a énormément de coqs faisans, de poules faisanes qui sont là. La nature reprend ses droits. Je suis presque aussi ébahi que le Parisien pendant le confinement quand il voyait des canards dans le 15ème arrondissement. Donc il y a des signes d'espérance. Il faut travailler et je compte sur vous. Il faut agir, agir vite, plutôt que de devoir subir. Ce que je vous ai annoncé, c'est pour après-demain.

Conclusion, le chasseur n'est pas mort et la chasse vivra encore longtemps, même toujours si nous demeurons solidaires et respectueux les uns des autres. Parce que le plus navrant c'est ces querelles entre voisins, ces espèces de haine, ces jalousies.

Vous savez c'est déprimant de recevoir des lettres de dénonciations « untel, avec la voiture de couleur bleue, braconne » etc...

Toutes ces délations me démoralisent et je vous rappelle que la calomnie, il n'y a rien de pire quand même. Or l'art de pratiquer la calomnie, il existe. Alors essayons de cesser de dire : « c'est la faute des autres, moi je n'y suis pour rien », « Moi je suis d'accord, il faut tuer les sangliers mais d'abord chez les autres. »

Je voudrais terminer par des propos plus sympathiques et des remerciements. Je voudrais d'abord remercier l'équipe d'administrateurs qui étaient autour de moi pendant ces 6 années et je voudrais qu'ils se lèvent car certains vont nous quitter : Mme Dominique CHARPENTIER, qui était souvent applaudie car elle lisait le rapport d'activité qui est une tâche que j'ai pratiquée aussi autrefois et qui n'est pas facile. Merci Dominique et puis courage pour les épreuves que tu as endurées ; Guy MOULIN, qui nous quitte et qui est présent en bon soldat, qui était là pour le salon, qui a donné son coup de main ; Jean-Patrick ORDONNEAU, il est au fond de la salle. Je ne vous cacherais pas que quand je lui ai demandé de nous rejoindre, je pensais à lui pour me succéder. Mais il y a des dauphins qui n'arrivent jamais jusqu'au Trône, un Trône qui n'est pas tellement confortable. Alors Jean-Patrick a connu des problèmes de santé, en tout cas il ne quitte pas l'équipe puisqu'il sera dans la commission communication, comme il avait fait jusqu'à présent et je l'en remercie infiniment. Également, deux piliers, deux anciens : François de VAUGELAS et Jacques MARDON, notre doyen. On ne va pas dire un sage mais comme on dit, il est plus près de 9 que de 8. Jacques MARDON qui était très précieux parce qu'il avait le coup d'œil pour l'entretien des bâtiments, pour l'entretien du siège social et c'est même lui qui changeait les ampoules électriques. Merci Jacques pour tous ces travaux et pour ton dévouement.

Et je garde pour la fin celui qui a partagé peut-être le plus avec moi les préoccupations de la Fédération parmi les administrateurs, notre trésorier, M. Christian Paul LEDOUX, qui aura tout à l'heure la parole au moment des résultats financiers.

Ils ont fait partie d'une équipe qui s'était constituée après le décès de Charles-Henri de PONCHALON. Ça n'a pas toujours été facile. Il y a quelques fois des antagonismes entre les personnes alors il faut essayer d'éviter cela. On a essayé de naviguer quand même quand il y a deux forces qui ne tirent pas tout à fait droit et bien la résultante est au milieu, vous connaissez ça en physique. On y est à peu près arrivé. Vous avez été des collaborateurs précieux,

dévoués et je crois que, comme moi, vous aviez comme objectifs d'abord de servir avant de se servir et même de ne se servir jamais. Remerciements aussi aux personnels de la Fédération et à notre Directrice qui a eu l'intelligence d'acheter une maison à côté de la Fédération. C'était sûrement la directrice la plus présente de toutes les directrices au moment de cette pandémie qui nous a tant pénalisée. Merci Valérie, merci à toutes les dames du secrétariat qui ne chôment pas. Et qui ont continué à travailler, notamment Anne et d'autres ont répondu présentes, malgré la pandémie, malgré les masques.

Merci aux techniciens, un vieux barbon comme moi de 75 ans et plus ne devrait pas dire ça, mais ce sont presque tous des amis. C'est un peu des gamins par rapport à moi mais en tout cas je les remercie de leur dévouement. Je remercie ceux qui ont fait des efforts pour se surpasser. Il y en a un qui se surpasse depuis le début, d'autres qui ont besoin d'un peu d'éperon mais en tout cas j'aurais passé avec vous des moments très agréables. Je salue aussi le départ de Catherine LONGIN qui avait fait 44 ans dans cette maison. C'était un peu la mémoire du service administratif. Elle avait connu plusieurs directeurs, pas beaucoup de présidents, parce que les présidents deviennent vieux. Et je remercie au passage Savarina, qui n'est plus avec nous, mais qui a fait un CDD de 4 mois avec beaucoup d'efficacité, beaucoup de professionnalisme, je la remercie ainsi que l'administration puisque c'est la DDT qui nous avait conseillée cette personne. Je n'ai pas eu le temps de la saluer avant qu'elle parte, je le regrette un peu, mais si vous la voyez un jour, vous pourrez lui dire qu'elle est partie avec les regrets de la Fédération. Je remercie aussi M. VANDERERVEN qui représente M. le Préfet, et je remercie avec lui Mme DUFFOURG qui est le « bras chasse » de la DDT. J'ai beaucoup apprécié votre participation à diverses battues administratives. On n'était pas habitué. Je remercie bien sûr l'ONF, on n'a pas de mauvais rapports avec l'ONF nous, on a de la chance, ce n'est pas le cas sur le plan national. On a de bons rapports avec les forestiers privés, pourvu que ça dure. Je sais que les forestiers ont des dégâts et je sais qu'ils aimeraient aussi toucher des indemnités alors je leur dis tout de suite, ce n'est pas possible. Ne rêvons pas. Il faut que le législateur s'occupe des problèmes. Mais vous voyez bien que nos finances ne nous le permettent pas ou alors on renonce à tout ce que l'on est, on renonce à former des jeunes, on renonce à essayer de sauver des souches naturelles de gibier.

Et je remercie aussi ces merveilleux fonctionnaires bénévoles que sont les lieutenants de Louveterie. Je l'ai été longtemps. C'était moins dur à mon époque. D'abord on était plus nombreux, on avait plus de chiens, il y avait moins de sangliers et moins de problèmes. Les Louvetiers maintenant ont des tâches un peu différentes.

Si vous avez de la mémoire, en 2017, je vous parlais du département du Gard, et dans le Gard, le président avait été obligé de généraliser l'usage de cages pour capturer les sangliers. Je vous avais dit à l'époque « si vous ne voulez pas qu'on en arrive là, il faut en tuer davantage ». Et bien on n'en est pas au point du Gard, mais on en est au point de l'utilisation des cages.

Je sais que certains s'indignent de ce fait mais on n'a souvent pas d'autres solutions. Alors si vous voulez

éviter les cages et bien apprenez à tirer, fréquentez les CNTS, tuez les sangliers, il y en aura moins dans les cages et il y en aura davantage dans les congélateurs. Mais se pose le problème de la venaison. Qu'est-ce qu'on fait de la venaison. Le président VUITTON connaît le problème. Ça fait un moment qu'on y réfléchit. Je vais faire un peu de politique politicienne, la Région Centre nous avait d'abord aidé à financer à 50% une étude, excellente d'ailleurs, et puis je ne sais pas ce qu'il s'est passé, ils ont abandonné le bébé au milieu du gué et on s'est noyé.

Alors c'est repris, et ça marche dans certains départements. Dans l'Indre, le projet ARTEMIS vient de se mettre en place et fera l'objet d'une présentation détaillée ultérieurement. Nous sommes bien conscients que l'écoulement de la venaison est un problème.

Mais peut être aussi que l'on pourra faire évoluer les choses, parce qu'on ne peut pas donner le gibier à qui on veut. Il y a des conditions d'hygiène très importantes, il y a notamment la banque alimentaire qui aimerait bien récupérer du gibier. C'est assez compliqué et si on pouvait simplifier ! Je me tourne donc un peu vers les parlementaires, si on pouvait simplifier ces questions de distribution de gibier. Et puis pour les autres il y en a qui veulent en tirer un profit. On ne peut pas reprocher à quelqu'un de chercher à valoriser les produits de son exploitation. Donc tout cela est à réfléchir. Et puis je voudrais finir en remerciant tous les obscurs. C'est-à-dire tout ceux dont je n'ai pas cité le nom. Les obscurs sont très importants. Ce sont les piliers de nos activités, les gardes particuliers, les membres des bureaux des associations communales, les piégeurs agréés, les membres des diverses associations cynégétiques dont certains présidents sont là, d'autres se sont excusés et je vous remercie tous parce que votre récompense a été le succès du salon de la chasse.

C'est vrai que cela faisait longtemps qu'on ne s'était pas retrouvé. Il y avait des signes annonciateurs parce que, lorsque nous avons fait les différentes réunions de secteurs, il y avait beaucoup plus de monde que d'habitude. Je parlais avec des gens de Pellevoisin, la salle était pleine, elle était pleine ailleurs, au Plessis aussi et il y avait plus de gens que d'habitude, et il y a guère qu'à Châteauroux où on n'a pas fait mieux que les années précédentes. Mais Châteauroux, il ne faut pas tomber un jour où la Berrichonne joue, ou s'il fait un peu froid, le Castelroussin est plus frileux que l'habitant de Pellevoisin.

En tout cas je sentais ce désir de nous retrouver, certes il y avait sûrement des gens qui avaient envie de critiquer c'est normal, la critique est humaine. Mais j'espère avoir désamorcé un certain nombre de vos critiques. En tout cas vous aurez la parole, rassurez-vous. S'il nous reste du temps et il nous en restera.

J'ai aussi une bonne nouvelle, c'est que nous avons remporté une victoire administrative aujourd'hui, le Tribunal administratif de Limoges a rejeté la plainte en référé suspension d'Indre Nature qui contestait la période complémentaire pour le blaireau. On a gagné 15 jours, c'est du 15 au 30 juin mais enfin c'est mieux que zéro.

Donc je termine sur cette note optimiste et je vais maintenant donner la parole à M. Joël DODY et à M. Christian MESNARD pour le rapport d'activités.

Merci de votre attention et de votre confiance.





## Dossier

# Rapport des activités de la Fédération des Chasseurs de l'Indre 2021-2022

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Bureau

Président : GENICHON Gérard, à Paudy  
Vice-Président : LEGENDRE Xavier, à Rosnay (démissionnaire CA du 18 janvier 2021)  
de VAUGELAS François, à Vendoeuvres  
Secrétaire Générale : CHARPENTIER Dominique, à Brives, (démissionnaire poste de secrétaire CA du 18 janvier 2021)  
DODY Joël, à Luant  
Secrétaire Adjoint : ORDONNEAU Jean-Patrick, à Velles  
Trésorier : LEDOUX Christian, à Châteauroux  
Trésorier-Adjoint : MARDON Jacques, à Châteauroux

### Membres

CLAVELEAU Clément, à Meunet-Planches,  
CHARPENTIER Dominique, à Brives,  
DUTEIL Bruno, à Nohant Vic,  
DUVOUX Alain, à Chabris  
ROBERT Christian, à Lye  
MALLERET Daniel, au Poinçonnet  
MARCHENAY Lionel, à Vigoux  
MESNARD Christian, à Vineuil  
MOULIN Guy, à Prissac

## SERVICES ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Directrice : GIQUET-CHANTELOUP Valérie  
Responsable Service Administratif & Communication : LEGENDRE Anne  
Comptabilité : GONIN Brigitte  
Secrétariat : DE LA FUENTE Marianne  
LONGIN Catherine, NADAUD Martine  
Service technique :  
BABIGEON David - Tél : 06.89.30.40.66  
BERTON Jérôme - Tél : 06.79.69.55.69  
BOURGUEMESTRE François - Tél : 06.89.30.40.69  
CARTOUX Bruno - Tél : 06.89.49.68.48  
HUGUET Laurent - Tél : 06.09.17.22.89  
LECLERC Julien - Tél : 06.89.30.40.56  
SEEVAGEN Henri-Hubert - Tél : 06.07.69.23.15

## RAPPORT DES ACTIVITES

*présenté par Monsieur Joël Dody secrétaire général.*

### Situation des affiliés au titre des territoires :

Contrats de prestations de services : 98 sociétés communales (dont 2 ACCA), 88 sociétés privées, 261 affiliés particuliers, 5 GIC, 1 GIAC.

**Territoires adhérents au titre de la cotisation obligatoire plan de chasses (campagne 2021-2022) :** 1 719 adhérents

**Au titre du PERMIS DE CHASSER (campagne**

### 2021-2022 en cours) :

10 837 cotisations fédérales (-0.88%) qui se décomposent comme suit :  
5 774 permis nationaux (-0.31%)  
4 910 permis départementaux (- 2.54%)  
153 permis nouveaux chasseurs (+ 48.54%)  
311 permis temporaires 3 jours (+44.65%)  
3 permis temporaires 9 jours (-70%)

### GUICHET UNIQUE :

10 874 validations ont été délivrées par la Fédération depuis le 1er juillet 2021.  
6 069 assurances responsabilité civile chasse « AXA » soit une hausse de 1.95%.

### Carnets de Prélèvement Bécasses (à l'issue de la campagne 2020-2021) :

4 451 carnets distribués, 2 589 retournés (58%), 2 136 bredouilles, 1 inutilisable, 452 avec prélèvements et 19 non renseignés pour un prélèvement global de 1 290 oiseaux.

### Plan de chasse au titre de la campagne 2021-2022 :

3 211 demandes déposées, vérifiées et enregistrées par la Fédération dont 2 667 ont été honorées.

7 ½ journées de sous-commissions de plans de chasse en présence de la DDT, des louvetiers, des représentants des forestiers (ONF/CNPF/CRPF), de la propriété rurale, de la chambre d'agriculture, de l'OFB.

Recours à la suite des premières attributions : 62 pour 46 accordés.

Recours au fil de la saison : 39

Notifications interdépartementales : 23

Notifications diverses (changement de détenteur, remplacement sanitaire, bracelets égarés ou mal posés, bracelets secours OFB/FDC) : 26

Soit 3 361 décisions notifiées par le Président de la Fédération.

### Les attributions ont été les suivantes :

1 093 cerfs dont 817 CEM1 et 276 CEM2, 1 458 biches, 1 022 jeunes cervidés, 11 596 chevreuils (dont sur le GIC du Blanc 245 brocards, 243 chevrettes, 278 jeunes chevreuils) et 80 daims.

### Plan de gestion sanglier (15 août 2021 au 31 mars 2022) :

21 validés sur les communes de Lingé, Rosnay, Ciron, Ruffec, Le Blanc, Douadic, Martizay, Lureuil, Pouligny Saint-Pierre pour une surface totale de 1 749 hectares.

### Dispositifs de marquage des sangliers :

Lors de la campagne de chasse 2021-2022, 7 692 dispositifs sangliers ont été vendus par les dépositaires répartis sur l'ensemble du département ou au siège de la Fédération.

### Conventions d'agrainage grand gibier :

51 territoires concernés.

### Compensations financières versées au titre de la régulation des prédateurs en 2020 - 2021 :

30 541 € (5 305 renards, 1 246 renardeaux, 478 corneilles noires et 77 pies).

### Compensations financières versées aux sociétés communales et GIC en 2020-2021 :

**Reproducteurs :** lâchers d'adultes effectués en février - mars : 375 faisans, 80 perdrix rouges.

**Repeuplement :** lâchers de jeunes effectués avant le 1er septembre : 4 249 faisandeaux, 1 917 perdreaux rouges, 1 079 perdreaux gris.

**Actions particulières 2020-2021 :** Les subventions pour l'aménagement de territoires se sont élevées pour les sociétés communales, privées et affiliés à 7 349 €, 991 € pour le GIC de la Châtre, 800 € pour le GIC de la Région Blancoise, 400 € pour le GIC de Chouday.

### Dégâts Gibier : pour la saison 2020-2021 (campagne cynégétique du 1er juillet au 30 juin) :

882 dossiers pour un montant total de 1 127 471 € d'indemnisation, auquel il faut ajouter 148 554 € de frais d'estimation ce qui représente une hausse de 7% par rapport au dernier exercice. Les préjudices subis se répartissent ainsi : 75% sangliers, 25% cerfs. Sur l'ensemble de ces dossiers 6 exploitants ont eu une réduction supplémentaire variant de 15 à 50% du montant de leur indemnisation.

La répartition des principaux postes d'indemnisation est la suivante : prairies 26%, maïs 23%, blé 11%, cultures spécialisées, sous contrats et bio 11%, tournesol 13%, pois 3%, colza 4%.

### Protection des cultures :

Pour la saison 2021, ce sont 52 nouvelles conventions de prêt de matériel de clôture électrique qui ont été signées par les agriculteurs, 3 pour les grands cervidés, 44 pour les sangliers, 3 clôtures mixtes (cerfs - sangliers) et 2 pour le chevreuil (maraîchage). Il est à noter que 85% de l'ensemble de ces clôtures est destiné à protéger du maïs et uniquement pour les sangliers. Le montant total du matériel mis à disposition des agriculteurs avec le renouvellement de certaines conventions à terme s'élève à 47 644 €.

### Procès-verbaux :

En 2021, la Fédération a été destinataire des procès verbaux et timbres amendes dressés par l'Office Français de la Biodiversité

### Examens du permis de chasser (technicien référent David Babigeon) :

Nous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'examen se compose de deux exercices : un exercice pratique (en 4 ateliers) et un exercice théorique comportant 10 questions (seulement en cas de réussite à la pratique). Pour la réussite à cet examen il faut obtenir au total une note minimale de 25 points sur 31. Une formation d'une demi-journée à la fois pratique et théorique est dispensée par la Fédération des Chasseurs de l'Indre au Domaine du Plessis à Migné. Cette formation est obligatoire pour pouvoir être présenté à l'examen qui est d'une durée d'environ 1 heure.

Au cours de l'année 2021, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération ont organisé 6 sessions de permis de chasser.

Depuis plusieurs années, la Fédération assure la gestion administrative et les formations théoriques et pratiques des candidats tandis

que l'OFB assure les examens.

Les dates ont été arrêtées en concertation avec la cellule du permis de chasser de l'OFB. 24 demi-journées de formations obligatoires ont donné lieu à 23 journées d'examen uniques.

En complément des formations obligatoires, 12 journées de formations facultatives ont été proposées aux candidats.

**FORMATIONS OBLIGATOIRES :**

249 convoqués : 229 présents.

**EXAMENS UNIQUES :** 247 convoqués : 226 présents : 163 reçus, soit un taux de réussite de 72 %.

## Chasse accompagnée 2021 :

La délivrance des autorisations de chasser accompagné par l'OFB a pris fin le 1er juillet 2020. Le décret d'application de la loi du 24 juillet 2019 sur la réforme de la chasse prévoit désormais la délivrance des autorisations de chasser accompagné (valable un an) par les Fédérations Départementales des Chasseurs. En plus de former les candidats à la chasse accompagnée, les Fédérations ont également en charge la formation des accompagnateurs, devenue obligatoire. Une attestation est remise à chaque accompagnateur ayant suivi la formation et celle-ci est valable durant 10 ans.

Cette année 2021, les techniciens de la Fédération ont ainsi formé 35 candidats et 56 accompagnateurs au Domaine du Plessis à Migné. Les conditions étant particulières dans ce contexte de crise sanitaire présent tout au long de l'année, les candidats et accompagnateurs ont été formés au fur et à mesure des disponibilités et dans le respect des consignes de sécurité imposées par la Covid 19.

## Formation CHASSE A L'ARC (technicien référent Jérôme Berton)

2 sessions ont été organisées les samedis 22 mai et 4 septembre (assurées par Jérôme BERTON), 20 personnes ont pu être formées sur 40 inscrits.

## Formation PIEGEURS

Les formations organisées par le moniteur de piégeage François BOURGUEMESTRE se sont déroulées courant mai et juin cette année en raison de l'annulation des formations prévues au mois de mars à cause de la crise sanitaire liée à la COVID, avec un total de 69 inscrits répartis en 3 groupes (la formation se déroule sur 2 journées complètes). Sur 32 personnes formées 30 ont reçu un agrément de piégeur dans l'Indre (2 hors département ont fait la demande d'agrément dans leur département).

Une formation spécifique a été organisée le jeudi 25 mars 2021 pour 21 élèves du Lycée Agricole de Montmorillon.

## Formation GARDES PARTICULIERS (technicien référent Jérôme Berton)

2 sessions de formation Module 1 et 2 (Notions juridiques et police de la chasse) ont eu lieu en partenariat avec l'OFB (une session en mai-

juin puis une en novembre-décembre) avec un total de 17 personnes formées.

## Formation VENAISON

L'Arrêté du 18 décembre 2009 sur l'hygiène des denrées d'origine animale précise les obligations des chasseurs en matière d'hygiène alimentaire. La Fédération des chasseurs a donc mis en place en 2009 la formation des chasseurs à l'examen initial du gibier.

## Formation OISEAUX D'EAU

Aucune session de formation n'a eu lieu en 2021.

## Formation TIR ESTIVAL DU RENARD

Aucune session de formation n'a eu lieu en 2021.

## Formation DECENNALE SECURITE

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 sur la réforme de la chasse (alinéa 25 de l'article 13 de la loi), est venue compléter l'article L.424-15 du Code de l'environnement sur la sécurité, par un alinéa 3°, en mentionnant au titre des règles de sécurité, l'obligation de la mise en place pour les chasseurs, d'une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité selon un programme défini par la Fédération Nationale des chasseurs.

L'arrêté du 5 octobre 2020 « relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique », précise dans son article 3 que :

- L'échéance de la remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs, est calculée à compter de la délivrance de leur permis de chasser.
- Les titulaires d'un permis de chasser disposent, à compter de la date de publication de l'arrêté, d'un délai de dix ans pour satisfaire à cette obligation.
- Les modalités d'information et de convocation à cette remise à niveau sont fixées par la fédération départementale des chasseurs, notamment à l'approche de l'échéance des dix ans.

Cette formation n'est pas un examen mais consiste en un rappel (avec entre autres un diaporama) des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc.

Une première formation a eu lieu dans l'Indre le 9 septembre 2021 avec 19 personnes formées. Actuellement la formation se poursuit avec dans un premier temps des groupes déjà constitués. Par la suite, tous les chasseurs du département de l'Indre seront convoqués petit à petit au cours des 10 années à venir. Cette formation pourra s'effectuer en présentiel ou en distanciel sur le site internet de la Fédération (le lien pour y accéder sera opérationnel très prochainement).

## ACCUEIL DE STAGIAIRES PAR LES TECHNICIENS :

2021

BABIGEON Romain : 1ère STAV aménagement LEGTA Châteauroux (5 semaines)  
RIGOMONT Louis : 1ère STAV aménagement LEGTA Châteauroux (1 semaine)  
MALOT Florian : 1ère GMNF EPLEFPA Montmorillon (11 semaines)  
COUSTET Mario : BTSA GPN Lycée Jean ERRECART Saint-Palais (64) – (8 semaines)  
CHAUVEAU Tom : 3ème stage découverte LEGTA Châteauroux (1 semaine)  
DE HENAU Nathan : 3ème stage découverte collège BEAULIEU Châteauroux (1 semaine)  
PERESSINI Louis : 3ème stage découverte collège Saint-Cyr Issoudun (1 semaine)

## SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE & AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES

### Reprises de lapins de garenne :

Plusieurs reprises de lapins de garenne ont été effectuées sur les zones industrielles d'Issoudun et Châteauroux ainsi que sur les territoires où les dégâts agricoles étaient trop importants. Les 174 lapins repris en 11 sorties ont été relâchés sur les communes de La Pérouille, Mézières-en-Brenne, Neuillay-les-Bois, Vendoeuvres, Migné, Nihérne, Orsennes, Bagneux et Azay-le-Ferron préalablement aménagés avec des garennes artificielles sur les territoires.

Les personnes intéressées par de telles opérations en 2022 peuvent contacter le service technique de la Fédération.

## Recensement de la petite faune de plaine sur les territoires de référence :

### Analyse de la reproduction : été 2021

Comme chaque année des échantillonnages ont été réalisés sur différents territoires de notre département, ils nous permettent de faire une analyse très précise de la réussite des couvées avant l'ouverture de la chasse.

Ces suivis ont été effectués sur les communes de Chouday, Ségry, Saint-Aubin, les Bordes et Sainte-Lizaigne pour la perdrix grise, et pour le faisane les communes d'Orville, Déols, Coings, Vineuil et Fontenay.

## Indice Cynégétique d'Abondance Lièvre Varennes-sur-Fouzon :

Saison de chasse 2021-2022 :

Cet indicateur consiste à analyser les tableaux et la pression de chasse sur l'espèce, et d'établir un ratio jeune/adulte dans les prélèvements (Radiographie de la patte avant pour déterminer la classe d'âge du lièvre).

## Indice Kilométrique d'Abondance Lièvre Boischaud Nord et Champagne :

février 2021 : IKA lièvre en Boischaud Nord, 26 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations sur 7 communes dont celle concernée par l'ICA lièvre.

IKA lièvre en Champagne Berrichonne, 37 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations à l'échelle de la région agricole (environ 90 000 ha).

## Dossier

### Réseau National Lièvre :

Mise en place d'un territoire de référence inter-départemental (Indre et Cher) dans la région agricole Champagne Berichonne.

En concertation avec la FDC 18 et l'OFB une zone de travail est donc définie.

Ce territoire d'environ 8 000 ha se situe sur les communes de Migny, St Georges-sur-Arnon et Issoudun pour l'Indre, Poisieux et Lazenay pour le Cher.

Il a pour but la mise en place de 3 indicateurs de suivi de l'espèce lièvre afin de mieux appréhender l'évolution des populations.

- Suivi des effectifs reproducteurs avec un échantillonnage par point (EPP), 15 points dans l'Indre et 20 points dans le Cher, observations de nuit à l'aide de phare (éclairage à 360°).
- Suivi des prélèvements à la chasse : récolte des tableaux de chasse sur l'ensemble de la zone.
- Suivi de la réussite de reproduction : récolte de 73 cristallins dans l'Indre et de 15 dans le Cher, analysés par le laboratoire d'Alençon pour définir l'âge de chaque individu (ratio de jeune-pyramide des âges).

L'ensemble de ces comptages a également permis de définir des données de présence et d'abondance sur les prédateurs et plus particulièrement le renard.

Un grand merci aux chasseurs bénévoles ayant participé à ces opérations de comptages.

### Comptages de reproducteurs au printemps 2022 :

Recensement des perdrix et des lièvres sur le GIC de Chouday le 18 mars dernier avec la collaboration du Lycée agricole privé de Saint-Cyran-du-Jambot.

Recensement des coqs faisans en avril sur les communes d'Orville et Fontenay. N'ayant pas pu avoir lieu sur le GIAC de la Vallée de la Ringoire, des suivis par point d'écoute ont été mis en place par le service technique.

### Jachères Faune Sauvage (JEFS) :

31 exploitants agricoles ont contractualisé 107.47 hectares de Jachère Environnement et Faune Sauvage sur 98 parcelles réparties dans 33 communes du département.

Malgré la covid 19, la rétrocession de semences organisée en collaboration avec l'Association Petit Gibier a pu être assurée avec un système de « drive ». Cette distribution a permis la mise en culture de 500 ha de couvert à destination de la faune sauvage selon nos estimations.

### Opération Sainte - Catherine 2021, des projets qui prennent racine !

C'est sur la commune de Bommiers que la première plantation a eu lieu. La Municipalité menée par Mr Alouis a souhaité aménager le territoire afin de reconstituer un paysage bocager et d'accueillir biodiversité et qualité de vie aux abords du bourg pour cette petite

commune rurale. Ce sont donc 430 mètres qui ont été plantés le long d'un chemin pédestre. La FDC continue d'utiliser des matériaux 100% biodégradables : protection en carton et bâche en cellulose de maïs d'1m50 qui permet de planter 3 rangées de plants.

Le Lycée Agricole Naturapolis a contribué à cette plantation puisqu'une classe « aménagement » était présente, accompagnée de leur professeur Jean-François Vallet, qui n'est pas à sa première plantation, mais certainement à sa dernière durant sa carrière de professeur ! Nous lui souhaitons une bonne retraite et le remercions chaleureusement pour son investissement sans faille durant toutes ces années.

• A Luçay-le-Mâle, cette fois-ci, sur une exploitation agricole du Boischaud Nord. Dans un but agro-environnemental, Jérôme Bernet a fait le choix d'implanter une haie sur un linéaire de près de 500 mètres en bordure de chemin communal. Un projet qui s'est parfaitement déroulé avec l'installation de la bâche biodégradable d'1m10 (2 rangs) et la plantation par la suite. Le jour de celle-ci un autre établissement était présent, celui de St Cyran-du-Jambot, avec leur classe de Bac pro, de BTS ACSE et leurs professeurs (managés par Bertrand Walter) eux aussi habitués. Une journée tout aussi pédagogique puisque les élèves ont pu assister à la présentation de l'exploitation et ainsi repartir avec un panel de connaissance.

• Sur la commune de Reboursin chez Adrien et Franck Baert. Une plus petite plantation tout aussi bénéfique à la petite faune sauvage. Avec l'aide du lycée agricole de Châteauroux, nous avons planté pas moins de 200 mètres de haie avec des essences diverses : prunellier, noisetier, aubépine, fusain, etc. Une haie qui a été plantée aux abords d'une culture à gibier, ce qui favorise encore plus la présence du petit gibier.

• Sur la commune de Buxeuil chez la famille Bruneau, habitués aux aménagements pour le petit gibier. Le territoire se complète peu à peu. Cette année, ce sont donc 350 mètres de haies qui ont été plantés en famille comme d'habitude. Un bon exemple qui prouve qu'il est encore possible de se donner les moyens pour assurer l'avenir du petit gibier.

**Opération « Des bouchures pour demain »** portée par le Pays Castelroussin en collaboration avec Indre-Nature et la Chambre d'agriculture permet l'obtention de 80% de subventions pour les plantations. Cette saison pas de projet porté par la FDC 36 mais nous collaborons toujours avec nos partenaires notamment en groupant nos commandes et en testant de nouveau matériaux.

### Partenariat CIVAM :

L'opération « bocage », menée par le CIVAM de Valençay permet l'obtention de financement allant jusqu'à 80% sur l'ensemble du Boischaud Nord.

La FDC36, depuis toujours partenaire du projet, est notamment mise à contribution pour le déroulement des bâches biodégradables. En effet, notre dérouleuse a un réel succès puisque

plus d'1 km de bâches ont été déroulées chez 3 agriculteurs différents sur les communes de Bagneux, Valençay et Faverolles-en-Berry.

**Un grand merci à tous ces participants pour leur investissement sans faille et l'accueil réservé aux élèves qui découvrent les réalités du monde agricole !**

Si vous avez des projets n'hésitez pas à nous solliciter. Nous vous accompagnerons pour trouver la meilleure solution et financer ces aménagements indispensables au maintien de la petite faune sédentaire de plaine.

### CONNAISSANCE DES TABLEAUX DE CHASSE

Les résultats 2020-2021 de l'enquête annuelle auprès des détenteurs de plans de chasse vous ont été présentés dans la revue « La Chasse et Vous ». Le fait le plus marquant est le passage du tableau de lapins de garennes sous la barre des 1 000 individus déclarés. Certes, il ne s'agit que des territoires en plan de chasse, mais ils incluent néanmoins toutes les sociétés communales et privées du département !

Ce niveau alarmant de prélèvements de lapins (tableaux divisés par 4 ces 5 dernières saisons) nous ont conduit à demander que la fermeture de la chasse à tir de cette espèce soit avancée au 31 janvier. Il est urgent de protéger au mieux les dernières populations existantes, et cette mesure peut théoriquement permettre aux lapines de faire une portée supplémentaire par an. Cela n'empêche pas de chasser le lapin raisonnablement, et plutôt en début de saison.

Bien sûr, cela n'exonère en rien d'essayer d'aménager le milieu et de réguler les prédateurs !

En cas de dégâts AVERES sur cultures, il est toujours possible d'obtenir des autorisations de chasses particulières auprès de la DDT à partir du 1er février.

Concernant la bécasse, les tableaux départementaux sont désormais bien connus, par le biais du carnet de prélèvement obligatoire (rappel, ce carnet doit revenir à la FDC 36 avant le 30 juin, faute de quoi il ne peut vous en être délivré un pour la campagne suivante).

### GESTION DES DETENTEURS D'APPELANTS

En raison des contraintes réglementaires et sanitaires, liées à la grippe aviaire, le nombre de détenteurs d'appelants pour la chasse du gibier d'eau, recensés auprès de la FDC 36 a chuté brutalement, et seuls 8 ont renouvelé leur déclaration.

Ce mode de chasse, déjà confidentiel et peu traditionnel en Brenne, pourrait bien disparaître à moyen terme. Nous continuons à tenir régulièrement les détenteurs informés de leurs obligations et de l'évolution éventuelle de la réglementation.

### AVIFAUNE MIGRATRICE GIBIER D'EAU

**1/ Le suivi en période de reproduction**, suivant le protocole OFB/FDC sur la productivité des étangs de Brenne a pu se dérouler normalement, de mi-avril à début août, si ce n'est qu'il n'a pas été fait appel à un stagiaire. Les niveaux d'eau étaient corrects en sortie



d'hiver. Sur le plan météorologique, avril a été marqué par de fortes gelées pouvant avoir impacté les pontes, ensuite temps peu favorable à l'élevage des jeunes : mai frais et humide, pluie quasi-continue et fraîcheur à partir du 15 juin, avec épisode particulièrement pluvieux le 13 juillet, entraînant une montée des eaux d'une vingtaine de centimètres sur de nombreux étangs. Seule la 1ère quinzaine de juin a connu un temps chaud et sec !

Le nombre de couvées observées se situe dans la moyenne des années précédentes, sauf pour le colvert (nettement au-dessus) et le morillon (le plus faible noté des 10 dernières années, pour des niveaux d'eau « normaux »), mais le nombre de canetons par couvée reste très en deçà de ce que l'on pouvait observer dans les années 1990.

Nous réfléchissons à une réorientation de ces suivis afin de les optimiser, et peut-être lancer une étude sur les disponibilités alimentaires dans les étangs (invertébrés, végétaux...) pour les canetons.

**2/ Les six comptages d'oiseaux d'eau en période d'hivernage**, de mi-octobre à mi-mars, ont pu être réalisés dans le cadre du réseau « Oiseaux d'eau » FDC36, pour le compte de la FNC, dans le cadre du protocole qui la lie à ISNEA, avec la contribution essentielle des bénévoles qui le constituent, chasseurs ou naturalistes (RNN de Chérine, PNR Brenne), et que nous tenons à remercier ici. Même si certains étangs, suite à des changements de propriétaires, ne sont plus accessibles actuellement, le fait marquant de cet hivernage est le faible nombre de colverts. Hivernage correct pour les autres espèces, avec localement de gros rassemblements de milouins. Les canards restent majoritairement concentrés en journée sur quelques sites, en particulier protégés.

**3/ La collecte d'ailes s'est poursuivie**, tant de bécassines pour le CICB, que de toutes espèces de canards et de vanneaux pour l'étude menée dans le cadre du protocole FNC/ANCGE/ISNEA. La contribution des chasseurs de gibier d'eau à la collecte 2021-2022 est revenue à un bon niveau. Plus de 800 échantillons, toutes espèces confondues, auront été récupérés et analysés, ce qui est fort honorable ! Rappelons que ces résultats permettent d'avoir une image assez précise de la structure des prélèvements (répartition par

âge et par sexe). Nous avons aussi continué à apporter notre contribution à une étude sur le vanneau huppé, mise en place par la FDC des Ardennes, et visant à affiner les critères de distinction entre les sexes et les classes d'âge.

**4/ Le baguage des oiseaux d'eau (canards et bécassines)**, réalisé dans le cadre de programmes OFB, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle, n'a cette année encore, pas pu être reconduit dans des conditions optimales, en raison notamment de conditions d'accueil inadéquates en début de saison sur les sites de capture. Quelques colverts ont toutefois pu être capturés et marqués.

**BERNACHE DU CANADA - OUETTE D'EGYPTE**  
**Ces deux espèces exotiques invasives font toujours l'objet d'un suivi particulier, tant de leurs effectifs que des prélèvements réalisés.**

**La Bernache du Canada semble toujours en légère hausse en Brenne**, avec 4 noyaux de population, et en Queue de Brenne (1 noyau). Si certains détenteurs de droit de chasse fournissent un effort de prélèvement sur cet oiseau, ce n'est malheureusement pas le cas de tous, et cet oiseau devient vite méfiant. La FDC 36 est chargée du suivi des tableaux de cette espèce, qui varient de 30 à 50 individus selon les années, mais semblent insuffisants, même si la productivité de cette espèce est curieusement faible en Brenne.

**Louette d'Egypte est toujours signalée occasionnellement, en Brenne et sud-ouest du département notamment.** La déclaration des individus tirés reste obligatoire, mais bien peu de prélèvements nous sont signalés. En général, nous les apprenons par hasard ! Nous vous engageons encore à nous informer de toute observation d'individus de cette espèce, afin que nous puissions être des interlocuteurs incontournables dans la gestion de cet oiseau.

#### OISEAUX DE PASSAGE

**1/ Concernant la Bécasse des bois**, le suivi des populations en période de reproduction (comptage à la croule, en mai-juin), toujours réalisé dans le cadre du réseau OFB/FNC/FDC, et en collaboration avec le Service Départemental, n'a une fois encore donné lieu à aucun contact. La collecte d'ailes et leur envoi pour analyse au Club National des Bécassiers,

en relation avec la section locale, permet d'affiner nos connaissances sur la composition des tableaux de chasse (âge et sexe ratios). Cette saison, environ 150 ailes auront été transmises par la FDC 36 ! Malheureusement, de nombreuses ailes proviennent d'autres départements. Ceci illustre bien la difficulté pour les bécassiers d'accéder aux territoires boisés de l'Indre, de nombreux détenteurs redoutant qu'ils dérangent le grand gibier, crainte absolument non fondée. Concernant le baguage, signalons la réussite à l'examen de bagueur de David Babigeon.

**2/ Les alouettes, grives, merles, pigeons, tourterelles**, font toujours l'objet d'un suivi, tant en période de nidification qu'en hivernage, en partenariat avec l'OFB, dans le cadre du réseau « Oiseaux de passage » ; ces comptages sont analysés à l'échelle nationale. Pour ces espèces, le protocole évolue cette année : 1 seul passage en mai-juin, et un suivi plus approfondi sur la tourterelle des bois.

**3/ Le baguage au nid de pigeons ramiers et tourterelles se poursuit**, afin de mieux appréhender leur dispersion (programme OFB). Les 2 techniciens habilités à baguer ces espèces ont pu baguer en 2021 59 pigeons ramiers, 33 tourterelles turques, et 36 tourterelles des bois. Un effort particulier a été porté sur cette dernière espèce, avec la mise en place d'une « station » de capture au Plessis, et devrait permettre d'accroître nos connaissances sur les mouvements migratoires et la survie de cet oiseau. Encore une fois merci aux propriétaires qui nous signalent les nids et qui en assurent le suivi après baguage, ainsi qu'aux stagiaires, sans qui le programme « tourterelle des bois » n'aurait pu être mené à bien ! Comme pour les autres espèces, si vous trouvez ou prélevez un oiseau bagué, merci de le communiquer à la FDC36, et nous faire parvenir la bague avec les données suivantes : espèce, date, lieu de découverte et circonstances de la reprise. Nous vous transmettrons les informations relatives à cet oiseau dès que nous les aurons.

**4/ Le suivi aérien des pigeons en hivernage**, selon le protocole du GIFS (Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage), n'a pas été réalisé cet hiver dans la région Centre, non en raison des contraintes sanitaires, mais de façon beaucoup plus prosaïque, par manque

 **Armurerie de La Gartempe**  
Chasse - Pêche - Loisirs

**ARRIVAGE 2022**

- Articles de Chasse
- Articles de Pêche
- Coutellerie
- Réparations
- Montage d'optique
- Vêtements, Chaussants
- Cadeaux

**Rémy BERTHONNET**

Armurier diplômé de l'école de St Etienne - Plus de 22 ans d'expérience

67 rue des Clavières - 86500 MONTMORILLON - Tél. 09 86 62 47 76





## Dossier

d'avions dans les 2 principaux départements (41 et 45), l'hiver étant une période propice à leur révision !

### ESPECES PREDATRICES ET DEPREDATRICES

L'arrêté fixant la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (actuellement pour l'Indre : renard, martre, fouine, corneille noire et corbeau freux) et leurs conditions de régulation doit être prolongé jusqu'au 30 juin 2023. Il nous faut continuer à collecter les données pour la prochaine période (2023-2026), sachant que le dossier devra être déposé à la DDT l'automne prochain. Nous pensons en particulier aux dommages occasionnés sur les basses-cours, le petit gibier, les productions agricoles, et tous les biens en général ! La mise en ligne sur le site de la FDC36 d'une déclaration de dommages a permis d'augmenter sensiblement leur nombre (et bien sûr le montant global des dégâts), en particulier aux activités et productions agricoles (corvidés). Nous devons tous nous mobiliser, chacun à notre niveau, et nous comptons sur vous !

**Autre espèce sur laquelle nous sommes mobilisés : le blaireau.** En effet, la période complémentaire de chasse sous terre est fortement remise en cause. Nous avons dû consentir à un recul de la date d'ouverture de cette période, et sur 49 communes du département uniquement.

Comme pour les espèces citées plus haut, ce ne sera que grâce aux données de présence, dommages, etc, que nous pourrions défendre ce mode de chasse décrié par nos adversaires. Là encore, la balle est dans notre camp, et si nous ne faisons rien, il ne faudra pas venir se plaindre !

Enfin, nous devons surveiller des espèces en expansion en France, en particulier le raton laveur, dont les observations se font moins rares, notamment dans le sud de l'Indre. !

### Etang de Beauvais

Le retour à des conditions plus compatibles avec l'exercice de la chasse ont permis cette année d'organiser des passées aux canards pour les reçus à l'examen du permis de chasse. Rappelons que la gestion cynégétique de cet étang est dévolue à l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau.

Six passées ont donc été planifiées cette saison (une pour chaque session d'examen), les participants étant encadrés par l'ADCGE et le service technique fédéral. Quelques nouveaux chasseurs ont ainsi pu pour certains découvrir ce mode de chasse, et tirer quelques cartouches, même si les prélèvements sont restés plus que modestes !

Parmi les autres travaux effectués sur ce site, citons la construction d'un petit abri, et surtout le broyage d'une partie de la périphérie de l'étang, en cours d'invasion par une végétation arbustive indésirable (frênes, chênes, ronces, prunelliers...).

### SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE :

**Dans le cadre du réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR),** une quinzaine (seulement) de sujets ont été traités par le Laboratoire Départemental d'Analyses. Ainsi ce sont 2 grands cervidés, 9 lièvres, 2 sangliers, 1 pigeon ramier et un moineau domestique qui ont donc fait l'objet d'un rapport d'essais en autopsie, bactériologie ou encore de parasitologie. Pour les grands cervidés, une biche porteuse de nombreuses larves de muellerius à partir des modules pulmonaires : vers assez répandus chez les ruminants : ce parasite produit des œufs dans les poumons de son hôte, provoquant une bronchopneumonie potentiellement mortelle dans les cas les plus graves. Un daguet recouvert de tiques et de varrons, présentant à l'autopsie une forte infiltration parasitaire d'œstres, strongles et dictyocaulis : vers pulmonaires permettant de développer chez son hôte des symptômes respiratoires plus ou moins graves tels qu'empyème ou pneumonie pouvant conduire également à la mort de l'animal.

Les lièvres : tous négatifs à la tularémie, divers symptômes et présences de parasites internes, négatifs aussi au VHD et EBHS (virus hémorragiques), mais fortes suspicions malheureusement fondées de brucellose. La brucellose est une zoonose rappelons-le : la contamination de l'homme peut se produire par consommation, ou par contact avec la peau (même apparemment saine).

Les sangliers : pneumonie infectieuse et très forte présence de différenciés vers à l'autopsie pour l'un et animal retrouvé en bord de route visiblement mort à la suite d'une collision, tous les deux négatifs à la Peste Porcine classique et à la Peste Porcine Africaine.

Les deux oiseaux retrouvés morts ont fait l'objet d'une recherche USUTU (virus identifié pour la première fois au début des années 60 en Afrique du Sud et transmissible à l'homme) et ont été déclarés négatifs.

Le service technique reste à votre disposition lors de la découverte d'animaux morts et vous rappelle que toute manipulation doit être exécutée avec un maximum de précautions et le port nécessaire de gants !

### GRAND GIBIER : SANGLIER :

Hausse des prélèvements, augmentation des dégâts (en euros, mais aussi en volumes détruits...). Notre département n'échappe pas à la recrudescence de notre « chère » bête noire.

Les appels à le chasser lorsqu'il est présent et surtout à le repousser des cultures semble provoquer dans nos campagnes un tollé général générant : «La Fédé n'en veut plus» : NON !! mais lorsque les dégâts sont insupportables et que ces mêmes dégâts sont aussi insupportables pour les agriculteurs. Il faut agir et se positionner en gestionnaire de populations et non pas en gestionnaire d'un « portefeuille » garant de la survie de la location de chasse. Cet épisode de la chasse dans notre département comme un peu partout en France n'est pas à prendre à la légère.

Nous nous disons les premiers écologistes de notre Hexagone, à NOUS, à VOUS de le prouver et avec près de 11 000 prélèvements la saison dernière, une augmentation significative

des prix des denrées. La bataille se joue maintenant à la porte de vos territoires pour que l'on puisse montrer et démontrer que la chasse, régulation et agriculture puissent co-exister.

L'équation SANGLIER = DEGATS ZERO n'existe pas. A VOUS, à NOUS de tout faire et qu'au moins cela devienne supportable.

### CHEVREUIL :

Toujours aussi présent : il est le garant et le grand gibier de toutes nos communes, de nos sociétés communales et privées ou tout simplement de notre territoire de chasse. Il évite la bredouille si la ou les bêtes noires sont parties, ou si en se plaçant le ou les grands cervidés ont vidé l'enceinte. Il reste le ciment de la chasse avec nos chiens et même loupé, pas de remords (sauf celui de tireur). Non pas un gibier de substitution, mais un grand gibier à part entière. Un clin d'œil particulier à la Région Boischaud Sud pour laquelle les premiers plans de chasse sur les massifs 20/21/22 atteignaient à peine la centaine en 1992 pour atteindre 800 en 1998 et maintenant 2 000 pour notre prochaine saison.

Un bien « petit » grand gibier à respecter comme tel.

### GRANDS CERVIDES :

Animal, et gibier de rêve pour tout chasseur que nous sommes : en expansion dans certaines régions comme le Boischaud Nord et en bordure de Champagne.

Les mâles toujours en quête de colonisation de territoires, et la proximité de grands massifs « borduriers » assez bien peuplés obligent un plan de chasse toujours en hausse.

Assez paradoxalement le sanglier (encore lui) et bien malheureusement la Covid n'ont pas permis une pression de chasse ainsi qu'un taux de prélèvement encore suffisant sur les biches : ne retombons pas dans ce travers qu'on a connu avec le sanglier. Il est encore temps d'agir et dialoguons encore plus pour qu'un taux de réalisation puisse s'approcher au plus près des réalités de terrain.

### ETUDE MANDIBULES BILAN 2021-2022 :

Cette étude menée par Xavier Legendre a pour but d'analyser toutes les mandibules des cervidés prélevés lors de la saison de chasse pour déterminer la pyramide des âges et appréhender la biodynamique de la population. Le bilan sera distribué lors du retrait des bracelets et consultable sur le site internet de la Fédération.

### Indice nocturne d'Abondance (IKA-IPA) cervidés (comptages aux phares) :

#### Massif de Lancosme par Jérôme Berton :

Les 3 circuits habituels ont été parcourus les soirs des 1er, 2 et 3 mars 2022, dans des conditions correctes de visibilité, par des véhicules occupés chacun par 1 technicien et des observateurs expérimentés. La moyenne des observations par soir s'élève à 610,33 animaux, pour un indice kilométrique de 3,61 valeur élevée que l'on avait plus observée depuis 2006-2007 ! Et plus frappant encore, la synthèse des observations réalisée avec Didier Aine nous conduit à une estimation de 813 animaux différents observés !

Nous sommes revenus à des effectifs très

importants, mais dans un contexte différent : L'état corporel des animaux est très satisfaisant, y compris à l'intérieur du massif, en partie dû au dépérissement de certaines parcelles boisées où les houppiers des arbres laissent maintenant passer la lumière et permettent à la végétation herbacée de se développer et d'offrir une meilleure nourriture aux cervidés. La généralisation de l'agraineage peut aussi fournir une source complémentaire de nourriture en cas de besoin, si la glandée s'avérait faible.

Depuis 2006-2007, les populations se sont considérablement développées sur les massifs avoisinants, et les populations de sanglier ont fortement évolué dans ce laps de temps, réduisant l'acceptation par le monde agricole (dégâts en forte augmentation).

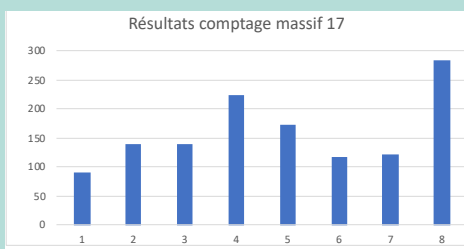
Tout ceci doit nous conduire à réfléchir sur les attributions de la saison prochaine, car un aléa climatique de type sécheresse printanière ou estivale pourrait fortement impacter les animaux à cette densité. La maîtrise de l'augmentation de la population ne pourra se faire sans l'appui des principaux tributaires du massif, à savoir la Caisse des Dépôts et Thelem, avec qui nous allons devoir redéfinir des objectifs et les moyens d'y parvenir. L'étude de la répartition des observations confirme nos impressions sur certains territoires où se concentrent les grands cervidés, à la suite d'une pression de chasse insuffisante, ou mal conduite. Une réflexion avec les propriétaires ou responsables de chasse s'impose pour remédier à ces concentrations préjudiciables localement.

## Massif de la Romagère par David Babigeon :

Comptage très difficile avec des animaux en permanence en mouvement.

Gros problèmes de braconnage sur le secteur.

	NUIT	NUIT	NUIT		
	1	2	3	TOTAL	MOYENNE
2014	93	78	100	271	90,3
2015	184	132	102	418	139,3
2016	110	85	223	418	139,3
2017	274	211	189	674	224,6
2018	243	105	167	515	171,6
2019	132	103	119	354	118
2020	63	130	170	363	121
2022	201	295	352	848	282,6



## Massif de Hableau / Tailles de Rhuines / Longchamps par Julien Leclerc

(Conjointement avec la Fédération du Cher) : Une soirée d'observation avec les jumelles thermiques. 36 animaux différents avec une proportion de femelles en nette augmentation.

## Massif de Preully :

Comptage annulé.

## Massif de Gâtines par Julien Leclerc :

Comptage remis en place cette année après deux années sans covid en moyenne plus de 240 animaux observés par nuit. Peu de mâles (ce qui reste somme toute assez normal) mais qui traduit un potentiel reproducteur fort et une hausse du niveau de la population dans son ensemble.

## Massif Châteauroux (autour de la forêt domaniale)

### ONF Jean-François Imbert & FDC36 Laurent Huguet :

Comptages effectués les 8, 9 et 10 mars derniers.

252 biches et jeunes, 46 cerfs (coiffés/mulets/daguets).

## Massif Bomniers

### ONF Matteo Olmi & FDC36 Laurent Huguet

Sur le massif 162 cervidés et l'an dernier 108, cette forte hausse s'explique par l'allongement du circuit. Nous avons éclairé « aux feuillis » à côté de LA POUGE où 31 biches et 10 cerfs ont été observés. Ces 41 animaux se trouvaient dans un champ de luzerne.

Sur les cantons 48 et l'an dernier 53, absence d'animaux sur Boisramier cette année. (Peut-être à cause des cultures et de la population de sangliers).

Au total 210 cervidés comptés contre 161 l'an dernier.

Massif : 122 biches faons et 40 cerfs

Cantons : 28 biches et 20 cerfs

Total : 160 biches faons et 50 cerfs

## COMMUNICATION

Nous nous efforçons toujours de communiquer auprès de vous de la façon la plus réactive et le plus clairement possible : presse départementale, site internet, mails, SMS, 2 bulletins par an « La Chasse & vous », communiqués de la FNC, lettres des associations cynégétiques, réunions diverses comme le sanitaire et bien sûr le salon de la chasse, rendez-vous attendu des chasseurs et vitrine de nos activités largement ouverte vers l'extérieur.

N'hésitez pas vous aussi à participer activement en nous faisant connaître vos doléances et vos attentes : la communication ne doit pas se résumer à un monologue, mais sous-entend la notion de dialogue.

## REVUE FEDERALE « La Chasse & vous »

Parution de 2 numéros :

12 250 exemplaires en mars (28 pages)

14 000 exemplaires en août (36 pages) avec le compte rendu de notre assemblée générale, et l'intérieur le dépliant fédéral.

La rédaction est assurée par l'équipe fédérale avec le précieux soutien de Jean-Patrick Ordonneau et Xavier Legendre.

## Soutiens logistique, administratif, financier et interventions auprès des associations spécialisées :

Les Associations cynégétiques (spécialisées & GIC) du département sont quotidiennement épaulées par la Fédération pour la maintenance de leurs fichiers adresses, la réalisation de

leurs courriers, lettres d'informations et affranchissements liés.

Le soutien de la Fédération est également proposé dans le cadre de l'organisation ponctuelle de manifestations liées à la vie de ces associations.

→ Que l'ensemble des bénévoles qui soutiennent et participent ACTIVEMENT à toutes nos opérations de communication et à la vie fédérale soient vivement remerciés pour leur dévouement.

## GROUPES DE TRAVAIL DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX :

Participation de la Fédération aux différentes commissions et groupes de travail ayant trait au monde rural et à l'environnement : éducation à l'environnement, agro-environnement et l'aménagement du territoire. CDCFS (plan de chasse, dégâts de gibier, dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, ESOD), aménagement foncier, pilotage Natura 2000, PNR Brenne, Réserve Naturelle de Chérine, sites & paysages, protection des espaces naturels agricoles et forestiers, trame verte et bleue des Pays, schémas de cohérence territoriaux, observatoire régional de la biodiversité, comité technique SAFER. Commissions régionales & nationales : environnement, éducation, gibier d'eau, migrants terrestres, chasses traditionnelles, groupe de travail prospective : argumentaire sur les enjeux sociétaux (bien-être animal, armes ...), écocontribution.

## Compte rendu des activités 2021

Présenté par **Christian MESNARD, Administrateur responsable du site.**



## 1 - CHASSES :

Au cours de la saison 2021/2022 des chasses ont été organisées sur le Domaine afin de réduire les populations de sangliers dans la mesure du possible et d'effectuer le plan de chasse.

## Synthèse

Dates	Personnes invitées	Tableau
16-10-2021	Nouveaux permis et chasses accompagnées : 25	1 sanglier, 1 chevreuil
20-11-2021	Nouveaux permis & chasses accompagnées : 22	2 sangliers
11-12-2021	Archers	Aucun prélèvement
22-01-2022	Nouveaux permis & chasses accompagnées : 32	Aucun prélèvement
12-02-2022	Brevet Grand Gibier (9)	Aucun prélèvement
19-02-2022	Bénévoles & Association des Jeunes Chasseurs : 30	2 chevreuils



## Dossier

### 2 - ANIMATIONS

La saison 2021/2022 a vu un retour à la hausse du lot d'interventions en éducation à l'environnement de la FDC36 auprès de divers publics.

Elle a été marquée par moins de contraintes sanitaires et une volonté des corps enseignants d'accompagner les jeunes dans la découverte de la nature après une année un peu monotone.

#### SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

D'avril 2021 à mars 2022 nous avons accueilli différents établissements scolaires dans le cadre d'animations autour de la découverte de la nature.

Le collège les Sablons de Buzançais, avec qui nous sommes en collaboration tous les ans, a pu une nouvelle fois faire bénéficier la totalité des classes de 6ème de l'établissement de journées de découverte de la biodiversité, des paysages au domaine du Plessis durant 5 jours, pour un total de 100 élèves.

Le centre de loisirs de Saint-Michel-en-Brenne a à cœur d'emmener les enfants à la découverte de ce qui les entoure, c'est pourquoi depuis le printemps 2021, la structure nous sollicite très régulièrement pour des activités ludiques de nature auprès des jeunes.

Le partenariat entre le lycée agricole Naturapolis de Châteauroux et la Fédération se maintient depuis plusieurs années. Les lycéens ont pu venir passer une journée à la découverte du Plessis et découvrir le rôle de

la Fédération, ils sont également intervenus dans un cadre plus physique de la réalisation d'un chantier nature pour lutter contre la fermeture des milieux.

L'école de Migné et le lycée de Saint-Cyran-du-Jambot ont pu participer à une pêche d'étang, et découvrir cette activité traditionnelle qui rythme la Brenne l'hiver.

Nous sommes également intervenus pour la Base de Plein Air du Blanc afin de préparer un rallye nature pour les jeunes en activité durant les vacances scolaires de février.

Les animations natures sont vectrices d'apprentissage de la nature environnante et du territoire. Nos interventions sont de plus en plus demandées et de plus en plus d'interlocuteurs font appel à nous.

Durant la saison écoulée nous sommes intervenus auprès de 300 enfants. Ce qui montre un réel regain d'activité pour ce pôle car l'an dernier nous étions à 150. L'adoucissement des mesures sanitaires dues au COVID explique cela.

**GRAND PUBLIC :** Dans le cadre de nos sorties nature pour le grand public nous avons pu organiser cette année 4 sorties sur le domaine du Plessis à la découverte de la Brenne, des oiseaux et de ses habitats, où 40 personnes ont pu participer.

Nous avons également animé 4 sorties autour du Brame de cerf pour 48 personnes, autour du massif de Lancosme.

#### 3 - ECOCONTRIBUTION

Dans le cadre de l'éco-contribution notamment à travers le projet ECO ZH, différents travaux et suivis ont été menés au Plessis, en particulier avec l'aide de stagiaires :

- Mise en place d'une station de baguage pour Tourterelle des Bois ;
- Installation de nasses à canard pour baguage ;
- Inventaire des reptiles du domaine afin de renforcer l'état des connaissances sur la

biodiversité présente ;

- Mise en place d'une campagne de lutte contre les écrevisses rouges de Louisiane en partenariat avec le PNR de la Brenne ;
- Réouverture de 2 mares ;
- Girobroyage, ouverture de milieux afin de lutter contre l'enfrichement ;
- Chantier nature d'ouverture de paysage ;
- Suivi temporel des oiseaux communs (STOC).

#### 4 - AMENAGEMENTS, CULTURES

Le service technique de la Fédération entretient le domaine du Plessis.

L'ouverture des milieux, la lutte contre l'enfrichement, le maintien des habitats rythment les activités de gestion sur le site.

Suite à l'assec de 3 étangs, l'équivalent de 5 hectares de cultures ont été effectués dans ceux-ci pour le plus grand bonheur des anatidés lors de la remise en eau.

Nous avons également réalisé diverses petites cultures pour la faune sauvage sur quelques parcelles afin de favoriser le couvert et l'alimentation de la petite faune, pour une surface de 2,3 hectares.

#### 5 - ESOD

L'activité de destruction par piégeage ou à tir des ragondins et rats musqués revêt un intérêt prioritaire sur le domaine du Plessis afin d'éviter les problèmes que pourraient engendrer ces espèces : détérioration des berges d'étangs, impact sur la végétation aquatique.

C'est pourquoi ces espèces sont piégées tout au long de l'année. Nous relevons pour la période considérée la destruction de 48 ragondins.

## Domaine du Plessis Migné

Tél. 02 54 22 15 98

Familles - Scolaires - Groupes

*Possibilité de visites guidées  
sur rendez-vous et sur demande écrite  
auprès de la Fédération.*

[fdc36@chasseurdefrance.com](mailto:fdc36@chasseurdefrance.com)

## RAPPORT DE GESTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE au 29.04.2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan, les comptes dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et notamment la première application du règlement ANC n° 2018-06.

Ils prennent également en considération depuis l'exercice précédent, le décret 2019-933 du 06/09/2019 portant diverses dispositions relatives à la chasse et à la faune sauvage. Les textes légaux et réglementaires ont fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la Fédération qui doit présenter une seule comptabilité générale et établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grands gibiers et la troisième à la gestion des actions d'écocontribution.

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus ont emporté pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. Les conséquences qui en ont découlé pour la santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre n'apparaissent pas significatives au 30 juin 2021 dans la mesure où les diminutions de recettes notamment sur le service "Général" ne sont pas forcément liées à la crise sanitaire.

### A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 juin 2021 est marqué par une augmentation significative des indemnités des dégâts de grands gibiers qui culminent à 1 185 338 €. Ce niveau historique d'indemnisation conduit à une nouvelle perte de 201 738 € sur le service "Indemnisation des dégâts de grands gibiers".

10 933 permis de chasser ont été validés au cours de l'exercice soit une baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent. Malgré la baisse des ressources induite par la diminution des permis validés, le service "Général" dégage un excédent de 215 344 €.

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de

la Biodiversité et des chasseurs. Au titre de l'exercice, le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. A la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2021 cette section présente un déficit de 465 €.

### B - ACTIVITE ET RESULTAT PAR SECTION ANALYTIQUE

#### Service « Général »

Au 30 juin 2021, les recettes du permis de chasser s'élèvent à 986 341 € alors qu'elles atteignent 1 011 657 € à la clôture de l'exercice précédent.

Cette baisse de 25 316 € s'explique par une diminution de 3,11 % des permis validés (nationaux et départementaux). A noter que sont transférées vers le service « Dégâts » 218 660 € représentant 20 € par permis de chasser ce qui réduit à 767 681 € les recettes du permis de chasser affectables à ce service.

Les ressources provenant des contrats d'affiliation générale s'élèvent à 43 749 € contre 45 900 € à la clôture de l'exercice précédent.

A noter que la fédération départementale procède au versement pour le compte des chasseurs d'une écocontribution de 55 185 euros financée intégralement par une contribution financière du même montant de la Fédération Nationale.

L'application de la réforme de la chasse nécessite un appui financier par la F.N.C qui se matérialise d'une part, par une contribution financière au titre de la biodiversité de 73 000 € qui se substitue à la péréquation des dégâts grands gibiers et d'autre part par une contribution financière de 44 872 € en compensation de la perte des permis bi-départementaux et des temporaires 3 jours auxquelles s'ajoutent 11 467 € de contribution financière non pérenne versée par la F.N.C.

Les autres recettes d'activité s'élèvent à 146 846 € dont :

- 96 336 € de participations de l'Etat et des chasseurs aux frais de dossier pour la validation des permis ;
- 33 827 € de prestations de services (dont 17 000 € de la location des étangs pour la pisciculture au Plessis) ;
- 13 688 € de transferts de charges d'exploitation et produits divers ;
- 2 322 € de ventes diverses.

Les produits d'exploitation de la section Générale s'élèvent donc à 1 197 986 € au 30 juin 2021 contre 1 166 441 € à la clôture de l'exercice précédent (retraitement fait de la quote-part de 20 € par permis de chasser).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 2,66 % pour se fixer à 1 065 215 €.

Les charges d'exploitation comprennent :

- Les achats et charges externes qui s'élèvent à 314 724 €, contre 350 620 € au titre de l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes pour 37 877 €, contre 38 779 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges de personnel de 436 428 € pour un effectif de 9,10 équivalents temps plein, contre des charges de 466 153 € au 30 juin 2020 ;
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 101 737 €, contre 108 501 € pour l'exercice antérieur ;
- 119 260 € d'aides financières versées dans le cadre d'actions cynégétiques, contre 130 216 € sur l'exercice précédent.

Dans ces conditions d'activité, un excédent d'exploitation de 132 611 € apparaît contre un de 72 170 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les produits financiers dégagent un résultat financier de 82 029 € qui porte le résultat courant à 214 640 € en amélioration de 79 964 € par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de + 2 447 € et 1 743 € d'impôts sur les revenus de placement, l'exercice se solde par un excédent de 215 344 € alors que l'exercice précédent se soldait par un excédent de 126 765 €.

### Eco-contribution

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération Départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

La F.D.C.I. a lancé plusieurs projets durant l'exercice 2020/2021 qui seront achevés sur l'exercice 2021/2022 où les exercices suivants. Pour ces projets la F.D.C.I. a perçu au cours de l'exercice 2020/2021, 201 598 € de contributions financières dont 139 729 € non utilisées qui sont reportées sur l'exercice suivant. Les charges engagées pour ces projets se sont élevées à 69 609 € et l'exercice se solde par un déficit de 465 €.

### Service « Dégâts »

La réforme de la chasse qui a instauré à compter de l'exercice précédent une contribution territoriale obligatoire liée aux dégâts représente sur l'exercice une recette de 64 703 €. Cependant, cette contribution reste insuffisante pour compenser la hausse significative des indemnités des dégâts de grands gibiers et elle a été complétée par une contribution spéciale sanglier qui a généré à 163 102 € sur l'exercice 2020/2021.

Les produits des plans de chasse Grand Gibier s'élèvent à 594 381 € au 30 juin 2021 contre 566 393 € pour l'exercice antérieur. L'augmentation du nombre d'attributions explique l'accroissement de ces recettes.



## Dossier

Les ventes de «boutons sanglier» ont généré une recette de 72 400€ à tarif constant.

Les produits des contrats d'affiliation générale ont généré 54 439 € sur l'exercice contre 56 815 € sur l'exercice précédent.

Les adhésions des demandeurs de plan de chasse ont généré 147 645 € de recettes contre 148 835 € au titre de l'exercice précédent.

La réallocation du « service Général » d'une quote-part de 20 € par permis de chasser induit 218 660 € de recettes contre 220 940 € au titre de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, les produits d'exploitation s'élèvent à 1 416 280 € (dont 95 639 € de reprise de provisions pour indemnités dégâts) au 30 juin 2021 contre 1 173 296 € à la clôture de l'exercice précédent.

L'exercice 2020/2021 est marqué par une nouvelle hausse de 15,5% des indemnités qui portent leur montant à 1 185 338 € alors qu'elles culminaient déjà à 1 026 469 € sur l'exercice précédent.

Les charges directes liées aux dégâts s'élèvent à 1 470 173 €, contre 1 327 655 € à la clôture de l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

Charges	2021	2020	Variations
Indemnités dégâts	1 185 338	1 026 469	158 869
Achats plan de chasse	23 287	22 598	689
Protection des cultures	47 142	45 617	1 525
Provisions pour risques d'indemnisation	66 596	95 639	-29 043
Honoraires des estimateurs	101 483	95 105	6 378
Frais de déplacement des estimateurs	46 327	42 227	4 100
<b>Total</b>	<b>1 470 176</b>	<b>1 327 655</b>	<b>142 518</b>

En dehors des charges exposées ci-dessus, qui représentent 87 % des charges d'exploitation, les autres charges d'exploitation comprennent :

- les autres achats et charges externes pour 34 210 €, contre 36 063 € au titre de l'exercice précédent ;
- les impôts et taxes pour 9 126 €, contre 9 815 € au titre de l'exercice précédent ;
- les charges de personnel de 171 405 € pour un effectif de 3,7 équivalents temps plein, contre des charges de 180 605 € au 30 juin 2020 ;
- les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 4 743 €.

Les charges d'exploitation de la section « Dégâts » s'élèvent à 1 689 715 €, en hausse de 129 587 € comparé à l'exercice précédent avec l'augmentation des indemnités qui entraîne un déficit d'exploitation de -273 434 € ; l'exercice précédent était déjà déficitaire de 386 832 €.

Après avoir constaté un résultat financier net d'impôt de 73 369 €, l'exercice se solde par

un déficit de 200 064 €, contre un déficit de 324 238 € au 30 juin 2020.

### C - RESULTAT DE LA F.D.C.I.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, les produits d'exploitation de votre Fédération atteignent globalement 2 752 357 € au 30 juin 2021 contre 2 356 244 € au 30 juin 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 893 486 au 30 juin 2021 contre 2 670 880 € au 30 juin 2020 avec une nouvelle hausse des indemnités de dégâts grands gibiers de 158 869 €. Le résultat d'exploitation reste déficitaire mais celui-ci est en baisse de 173 506 € pour se fixer à - 141 129 €.

Le résultat financier de + 155 399 € porte le résultat courant à 14 270 € alors qu'il était déficitaire de -189 536 € à la clôture de l'exercice précédent.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de + 2 447 € et acquitté un impôt de 3 577 € sur les produits financiers, l'exercice se solde par un excédent de 13 141 € contre un déficit de -199 595 € à la clôture de l'exercice précédent.

En résumé, l'excédent de 13 141 € de l'exercice se décline de la manière suivante entre les trois sections analytiques :

- Service « Général » : excédent de 215 344 €
- Service « Dégâts » : déficit de 201 738 €
- Bio-diversité : déficit de 465 €

### D - SITUATION FINANCIERE DE LA F.D.C.I.

Cet excédent permet de maintenir les fonds propres à 4 668 069 €, la situation financière de notre Fédération reste cependant très saine. Elle dispose d'une trésorerie de 4 736 672 €.

La réalisation consécutive de déficits sur la section « Dégâts » a amputé les réserves de cette section qui s'élèvent à 1 698 653 € avant affectation du résultat 2021. Le service dispose d'une autonomie financière qui lui permet de faire face à des risques exceptionnels d'indemnisation mais la marge de sécurité rétrécit.

Avant affectation du résultat 2021, les réserves de gestion s'élèvent à 2 822 734 € à laquelle s'ajoute la réserve pour projet associatif de 133 541 €.

### E - PERSPECTIVES

A ce jour, nous avons réalisé l'essentiel de nos recettes. Les recettes d'exploitation atteignent 2 979 387 € à fin février 2022 pour 2 741 005 € budgétées.

Nous sommes très attentifs à l'évolution des indemnités sur le service « Dégâts » qui vont conditionner le résultat de ce service. Les autres dépenses sont maîtrisées et s'inscrivent dans la ligne budgétaires.

### F - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de 201 738 €, constaté sur le service « Dégâts »,

de la manière suivante :

- en réserve « Dégâts » pour - 201 738 €

Après affectation, les réserves « Dégâts » s'élèveront à 1 496 916 €.

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de 215 344 € provenant du service « Général » et du service Ecocontribution de la manière suivante :

- en réserve de gestion pour : 237 679 €
- en réserve pour projet associatif pour : - 22 800 € pour traduire la consommation de réserve.

Après affectation, les réserves de la section « Générale » s'élèveront à 3 060 878 € et la réserve pour projet associatif à 110 741 €.

Sur la base de ces explications, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre conseil d'administration et d'approuver les comptes au 30 juin 2021.

## PROPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023.

Le budget de l'exercice 2022/2023 a été construit sur la base d'hypothèses d'activité prudentes et réalistes qui assurent le bon fonctionnement de notre Fédération.

Dans un contexte sanitaire et économique incertain, votre Conseil d'administration anticipe une baisse de 3% du nombre de permis de chasser pour la prochaine campagne qui impacterait les recettes liées au permis de chasser d'environ 17 000 €.

Dans le cadre de la réforme de la chasse, la F.N.C maintiendra son appui financier par le versement d'une contribution financière de 73 000 € au titre de la réforme de la chasse et par une contribution financière de 45 000 € en compensation de la perte des permis bi-départementaux et des temporaires 3 jours (service « Général »).

Le budget 2022/2023 a été élaboré en anticipant un montant d'indemnités des dégâts grands gibiers de 1 300 000 € en hausse de 115 000 € par rapport aux indemnités versées au cours de l'exercice 2020-2021.

La réforme de la chasse a instauré une contribution territoriale dans le cadre de la gestion des dégâts grands gibiers. Cette contribution territoriale obligatoire a été évaluée à 95 000 € pour la campagne 2022/2023 soit (0.15 € plaine + eau et 0.45 € bois + lande). Cependant, cette contribution reste insuffisante pour compenser la hausse significative des indemnités des dégâts de grands gibiers et doit être complétée d'une contribution spéciale sanglier, estimée à 350 000 € pour le budget 2022/2023. Elle est calculée sur la base des superficies au plan de chasse (code insee du numéro de plan de chasse) et des dégâts indemnisés sur la récolte 2021, le tout mutualisé en 13 secteurs, en fonction de leur sinistralité. Pour les bois et landes, elle s'échelonne de 1,46 € à 6,62 € par hectare et pour les plaines et eau de 0,37 € à 1,65 € par hectare :

- 5,47 €/ha bois et landes + 1,37 €/ha plaine et eau : Anjouin, Chabris, Dun le Poelier.
- 3,22 €/ha bois et landes + 0.80 €/ha plaine et eau : Langé, Luçay le Mâle, Villentrois-Faverolles.
- 1,68 €/ha bois et landes + 0,42 €/ha plaine et eau : Aize, Rouvres-les-Bois.
- 6,62 €/ha bois et landes + 1,65 €/ha plaine et eau : Paudy.
- 4,37 €/ha bois et landes + 1,09 €/ha plaine et eau : Chatillon-sur-Indre, Préaux, Le Tranger.
- 4,75 €/ha bois et landes + 1,18 €/ha plaine et eau : Bommiers, Coings, Condé, Meunet-Planches, Montierchaume, Sainte-Fauste, Thizay.
- 1,46 €/ha bois et landes + 0,37 €/ha plaine et eau : Pouligny-Saint-Martin.
- 2,30 €/ha bois et landes + 0,57 €/ha plaine et eau : Baraize, Ceaulmont.
- 5,93 €/ha bois et landes + 1,43 €/ha plaine et eau : La Berthenoux, Mers-sur-Indre, Saint-Août, Sassièrges-Saint-Germain.
- 2,63 €/ha bois et landes + 0,65 €/ha plaine et eau : Ardentes, Arthon, Etrechet, Jeu-les-Bois, Tendu, Velles.
- 4,88 €/ha bois et landes + 1,22 €/ha plaine et eau : Chasseneuil, Luant, Neuillay-les-Bois, Niherne, La Pérouille, Saint-Maur, Villedieu-sur-Indre.
- 4,53 €/ha bois et landes + 1,13 €/ha plaine et eau : Azay-le-Ferron, Buzançais, Méobecq, Mézières-en-Brenne, Migné, Murs, Nuret-le-Ferron, Paulnay, Sainte-Gemme, Saint-Michel-en-Brenne, Saulnay, Vendoeuvres, Villiers.
- 6,04 €/ha bois et landes + 1,51 €/ha plaine et eau : Ciron, Douadic, Lingé, Martizay, Rosnay, Ruffec.
- 2,69 €/ha bois et landes + 0,67 €/ha plaine et eau : Bêlâbre, Chalais, Oulches, Prissac.

## 1- Section analytique service « Général »

### A) Dépenses

La F.D.C.I. maintient ses efforts de maîtrise des charges d'exploitation. Ainsi, les charges d'exploitation sont évaluées à 1 074 508 € en baisse de 1,72% comparé au précédent budget.

### B) Recettes

Le budget a été établi en anticipant une baisse du nombre de chasseurs de 3%. La cotisation fédérale est maintenue à 85 € par l'intégration de la participation départementale grand gibier.

Selon les hypothèses d'activité retenues, les recettes d'exploitation ont été évaluées à 1 017 308 €.

Les produits financiers permettront d'assurer l'équilibre budgétaire. Au cas présent, ceux-ci ont été estimés à 57 200 €.

En résumé les produits de la section analytique « Générale » ont été évalués à 1 074 508 € pour faire face à un montant équivalent de charges. C'est donc un budget équilibré qui vous est présenté.

## II - Section analytique « Dégâts »

La Section analytique « Dégâts » a supporté au cours du dernier exercice clos (30/06/2021) un nouveau déficit de 201 738 € provoqué par une nouvelle augmentation significative des indemnités des dégâts grands gibiers. Sur l'exercice en cours (2021/2022), les indemnités devraient atteindre des

montants supérieurs à ceux du précédent exercice du fait notamment d'une augmentation des cours des céréales et autres végétaux.

Par prudence et sans tenir compte du contexte économique perturbé par le conflit russo-ukrainien, les dépenses d'indemnisation ont été évaluées à 1 300 000 €, d'où la nécessité de porter la contribution spéciale sangliers de 238 000 € à 350 000 €, de passer la contribution territoriale obligatoire de 65 230 € à 95 000 €. D'autre part pour atteindre l'équilibre budgétaire il est proposé de porter le transfert par permis vers la section grand gibier de 20 à 25 €, ainsi les recettes liées à ce transfert ont été estimées à 258 800 €. Enfin un relèvement de 5 € du bouton sanglier est également envisagé.

Ces hypothèses conduisent à 1 699 400 € de recettes prévisionnelles pour l'exercice 2022-2023.

### A) Dépenses

Elles reposent principalement sur 5 postes :

- les dépenses d'indemnisation des dégâts ;
- les honoraires des estimateurs ;
- les frais de déplacements des estimateurs ;
- les dépenses de protections des cultures ;
- les charges de personnel.

Les dépenses d'indemnisation ont été estimées à 1 300 000 € et les frais d'estimation à 150 180 €.

Le total des dépenses de la section « Dégâts Grands Gibiers » a été évalué à 1 756 400 €, en hausse de 295 501 € par rapport au précédent budget du fait du rehaussement significatif des indemnités en lien avec l'augmentation du prix des denrées agricoles.

### B) Recettes

Les bracelets plan de Chasse devraient générer 749 380 € de recettes (+97 k€ par rapport au dernier budget). Comme évoqué ci-dessus, le relèvement de 5€ du timbre « grand gibier » porterait les recettes à 258 800 €.

La contribution territoriale obligatoire a été évaluée à 95 000 € mais pour atteindre l'équilibre budgétaire, la contribution dite « spéciale sanglier » doit être portée à 350 000 €.

Avec le transfert de 25 € (20 € par le passé) par permis de chasse de la section « Générale » vers la section « Dégâts » (258 800 €), les recettes de la section « Dégâts Grands gibiers » ont été évaluées à 1 756 400 € dont 57 000 € de produits financiers.

Le budget est présenté à l'équilibre.

## III - Section analytique Eco-Contibution

Afin de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité, la F.C.D.C.I devrait développer plusieurs projets régionaux.

Les dépenses sont évaluées à 85 359 € intégralement financées par la F.N.C. et la F.R.C. ;

En résumé, le budget global de la Fédération des Chasseurs de l'Indre est établi de la manière suivante :

- Total des recettes : 2 916 267 €
- Total des dépenses : 2 916 267 €
- Equilibre budgétaire : 0 €

Nous vous rappelons, pour conclure, les propositions qui vous sont faites en ce qui concerne la fixation des tarifs pour l'exercice 2022/2023 :

Cotisations	
Cotisations fédérales	85,00 €
Nouveaux chasseurs	30,00 €
Cotisations temporaires 9 jours	42,50 €
Cotisations temporaires 3 jours	21,25 €
Participation "grand gibier"	
Boutons sangliers	15,00 €
Plan de chasse	
Chevreuil	16,00 €
Chevreuil « secours »	35,00 €
Daim	10,00 €
Mouflon	10,00 €
Cerf élaphe mâle	171,00 €
Cerf élaphe mâle « secours »	250,00 €
Cerf élaphe femelle	116,00 €
Jeune cervidé	96,00 €
Territoires	
Contrat de services base générale	85,00 €
Contrat de services des sociétés et particuliers	85,00 €
Adhésion Demandeurs de plan de chasse	85,00 €
Cotisation territoriale obligatoire	(0, 10 €(plaine+ eau))+ (0,30 €(bois+ lande))
Contribution spéciale sangliers	De 1.44 € à 7,07 € bois et landes
(en fonction du secteur géographique)	De 0.36 € à 1.77 € pour plaine d'eau



Avant de vous rendre la parole, je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.



## Dossier

## Election des membres du Conseil d'administration

Vote en assemblée Générale du 29 Avril 2022

Nombre de voix enregistrées à l'ouverture de l'assemblée : **687 voix**Nombre de voix délivrées : **557 voix**Nombre de voix exprimées : **557 voix**Nombre de voix bulletins blancs : **3 voix**Nombre de voix bulletins nuls : **1 voix**Nombre de voix obtenues par la liste «Ensemble pour l'avenir de la chasse dans l'Indre» : **553 voix**

## APPROBATIONS

1. L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu de l'AG 2021 (en ligne) (paru dans la revue fédérale d'août 2021).

*Approuvé à l'unanimité.*

2. L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30.06.2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

*Approuvé à l'unanimité.*

3. L'Assemblée Générale approuve l'affectation de l'excédent de 215 344 € provenant de la section générale et du service Ecocontribution en réserve de gestion pour 238 144 € et en réserve pour projet associatif pour moins 22 800 €. La réserve pour projet associatif s'apure au fil de la consommation des amortissements des matériels et des équipements affectés au projet associatif.

*Approuvé à l'unanimité.*

4. L'Assemblée Générale approuve l'affectation du déficit de 201 738 € dégagé par la section « dégâts grand gibier » en réserve de gestion dégâts.

*Approuvé à l'unanimité.*

5. L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020-2021.

*Approuvé à l'unanimité.*

6. DISPOSITIF DE MARQUAGE SANGLIER : dispositif de marquage millésimé à mettre à la patte de l'animal – Les dispositifs seront à utiliser à partir du 1er JUIN jusqu'à la date de fermeture de l'espèce le 31 mars : ne seront pas concernés par ce dispositif les animaux « en livrée » ou à phénotype aberrant. Comme l'an dernier, ce dispositif ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé en cas de non-utilisation. Un dispositif de remplacement sera distribué sur présentation d'une attestation d'un conducteur agréé de chien de sang suite à une recherche fructueuse.

*Approuvé à l'unanimité.*

7. L'Assemblée Générale autorise la Fédération à verser une contribution volontaire de 0.30 € par chasseur, à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

*Approuvé à l'unanimité.*

8. L'Assemblée Générale approuve la proposition de budget.

*Approuvé à l'unanimité.*

9. L'Assemblée Générale autorise toutes les opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaire à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au Conseil toutes les autorisations nécessaires à ces fins.

*Approuvé à l'unanimité.*

10. L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour désigner un avocat pour représenter les intérêts de la Fédération sous couvert de son Président afin d'intervenir tant en demande qu'en défense ou en intervention conformément à l'article 7 des statuts de la Fédération.

*Approuvé à l'unanimité.*

## Les médaillés de l'AG

**Madame Alix Nikolova,**

Présidente de la Société Communale de Chasse de Thizay.

**Monsieur Hubert Mahuteau****Monsieur Georges Sauzier**

Association des Chasseurs de Lancosme (Vendoeuvres).

**Monsieur Michel Thomas**

Responsable et Président de la chasse de Guignemour (Chazelet &amp; Vigoux) et Président de la chasse de Chamberland (Thenay &amp; Luzeret).

**Monsieur Daniel Thomas**

Président de la Société Communale de Chasse du Poinçonnet.

**Monsieur Patrick Patou**

Trésorier de la Société Communale de Chasse de Chabris.

**Monsieur Serge Philippe**

Ancien Président de la société Communale de Chasse d'Eguzon.

**Monsieur Jean-François Vallet,**

Professeur d'aménagements au Lycée Agricole Naturapolis de Châteauroux.

## Les interventions

**Monsieur Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux**

Monsieur le Président, merci de me donner la parole, cela vous permet de reprendre un peu de respiration dans le rapport moral qui est très dense et qui prouve la vitalité de votre association et pour moi de saluer les deux Députés qui sont présents ce soir.

Vous dire qu'on s'est vu il n'y a pas très longtemps au Salon de la chasse et je vous avais dit à cette occasion là qu'il fallait être fier d'être chasseur et qu'il ne fallait pas avoir peur de le dire, de le faire savoir, et de communiquer dessus et puis d'ailleurs, vous avez eu de beaux articles de presse à la suite. Et je voulais juste, sans être trop long, en mettre un en avant ce soir, que peut être tout le monde n'a pas encore découvert. C'est dans la revue mensuelle « Connaissance de la Chasse » datée du mois de mai, qui doit être en kiosque depuis quelques heures. Je vais vous lire l'éditorial qui est sous la plume de François-Xavier Allonneau :

« Les samedi 9 et dimanche 10 avril, Châteauroux fête le 20e Rendez-vous des cerfs et le 12e Salon de

la chasse. Manifestations co-organisées par la Fdc de l'Indre et l'Association départementale des chasseurs de grand gibier du 36, avec l'aide de la ville de Châteauroux, la bénédiction du maire et celle du président du Conseil départemental.

A la manœuvre, le personnel fédéral et les bénévoles de l'Adcgg notamment, et deux personnes pivots : Anne Gablin (Fdc36) et Xavier Legendre (Adcgg36). Pourquoi donc partager un pan entier de mon existence palpitante ? Pourquoi vous adresser mes bons souvenirs de Châteauroux ? Parce que ces manifestations sont exemplaires, et revigorantes.

L'exposition de trophées (850 cerfs) est un modèle du genre : par sa présentation par massif et par classe d'âge (estimée grâce à l'étude des mandibules dont la restitution est obligatoire), par la place identique accordée à chaque trophée (exceptés les grands cerfs présentés à part).

En un coup d'œil, le visiteur remarque la part des jeunes cerfs, des daguets notamment (20-25%).

Tandis qu'au son des trompes et des interventions d'un speaker plein de verve, le salon-forum accueille dans un bel esprit de convivialité commerçants, artistes, artisans, auteurs, photographes et cinéastes animaliers, associations.

Et le soir, dans les allées du Hall des expositions de Belle-Isle, nos amis berrichons, castelroussins et brennoux chantent le bonheur d'être chasseurs et réunis.

Chaque Fdc n'aurait-elle pas intérêt à organiser une telle exposition de trophées et un tel salon-forum ? Autant de formidables moyens de communication. »

Je crois que cela peut vous rendre fiers une nouvelle fois de l'organisation de ce Salon de la chasse et Rendez-vous des Cerfs. Dire que vous êtes dans le vrai dans l'organisation de ces manifestations, dans la gouvernance et dans la structuration de la Fédération, eh bien vous aviez les bonnes personnes dans la gouvernance et puis dans l'administration aussi. Les petites mains ou ceux de l'ombre dont on parlait tout à l'heure qui se dévouent tout au long de l'année, pour faire leur job j'allais dire. Mais vous avez de la chance à la Fédération d'avoir des gens qui sont investis, qui se donnent bien au-delà de ce qu'on est en droit d'attendre de salariés, de bénévoles ou d'administrateurs.

Je crois que quand on le fait comme ça, quand on le vit comme vous le vivez, qu'on est des acteurs de terrain dans chacune des communes sur lesquelles vous êtes implantés eh bien les collectivités publiques que nous représentons, ne peuvent être qu'à l'écoute en fait et à l'écoute attentionnée. Et je n'aurais pas la prétention de parler à la place de l'Etat mais la présence du Directeur Départemental qui est là aussi à vos côtés, et je sais l'écoute que vous porte la Direction Départementale des Territoires, en est la preuve. La preuve qu'il y a beaucoup de respect par rapport à vos actions, beaucoup d'admiration aussi quelquefois parce que encore une fois, votre présence et votre participation active à la régulation du gibier, elle est d'intérêt public et que si vous n'étiez pas là pour le faire, les dégâts dont on parlait tout-à-l'heure que l'on jugeait déjà trop importants le seraient encore plus.

Voilà donc par ma présence ce soir, une nouvelle fois à vos côtés, je voulais vous réitérer, vous redire tous les remerciements qui sont les nôtres pour vos actions au quotidien et puis vous dire que dans la mesure de nos moyens, avec beaucoup de modestie, autant on pourra vous aider, autant on le fera.

Voilà, je ne vais pas être beaucoup plus long et remerciez le Président de m'avoir donné l'occasion de pouvoir m'exprimer et d'interrrompre un peu le rapport moral.

## Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre

Merci Monsieur le Président de me donner la parole, mes chers Députés, Mesdames, Messieurs, comme Gil a beaucoup parlé et a dit beaucoup de choses, je ne vais pas reprendre tous ses propos que je partage totalement. Je voulais juste vous dire qu'en tant que Président du département de l'Indre, je l'ai dit lors du Salon de la chasse, mais je souhaite le redire ici devant vous, il me semble primordial que notre département, qui est un département rural, et je pense qu'il faut qu'on en soit fier, doit s'appuyer sur ses traditions et ses valeurs. Et la chasse, elle fait partie intégrante de ces traditions et de ces valeurs et on doit les défendre bec et ongles. C'est ce qui nous permet de nous différencier des territoires qui sont plus urbains, plus peuplés et c'est pour ça, qu'en tant que Président, je serais toujours derrière vous. Alors c'est d'autant plus facile pour moi que je ne suis pas chasseur. J'ai eu le plaisir de découvrir la chasse grâce à notre ami commun, Gilles Roussillat, qui nous a emmenés plusieurs fois avec lui. On a suivi les chiens, on a vu tout le travail qui était fait. Le travail sur la sécurité aussi, Président vous en parlez. Je peux vous dire que les chasses auxquelles j'ai assisté, la première chose qui m'a marqué c'est ce briefing de sécurité en début de chasse, où là ça ne rigole pas. D'un seul coup, tout le monde écoute les consignes. Même si on le répète à chaque chasse. Maintenant la règle des 30 degrés, je l'ai bien comprise !

En tout cas on prend à chaque fois beaucoup de plaisir. C'est vrai qu'il y a des détracteurs de la chasse mais je pense que, comme vous le disiez, vous communiquez sur la façon dont vous chassez. Parce que moi qui ne suis pas chasseur, je me suis rendu compte du sérieux que vous avez et du respect que vous avez envers la nature et c'est pour ces raisons là, notamment, que je serais toujours derrière vous.

Et moi aussi, comme Gil, je souhaitais être là ce soir pour vous témoigner de tout mon soutien. Continuez comme ça, ne changez rien.

## Monsieur Rik VANDERERVEN, Directeur Départemental des Territoires

Merci Monsieur le Président, bonsoir, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les administrateurs et les amis chasseurs.

Je vais faire rapide, tout d'abord, je voulais saluer l'engagement très fort et féliciter le Président Génichon pour sa réélection et l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Par-delà cette reconnaissance, je salue aussi le travail coopératif et vous l'avez témoigné à plusieurs reprises également, entre la Fédération départementale des chasseurs et les services de l'État. Cela est particulièrement précieux pour nous parce que l'on est sur un sujet qui est compliqué, qui est sensible et l'excellente collaboration que nous avons, la très haute technicité que vous avez, vous, en tant que Président, les membres du Conseil d'administration et les équipes administratives et techniques de la Fédération départementale des chasseurs eh bien c'est exemplaire et ça aide et ça nous conforte aussi, nous « État », à bien maîtriser ce sujet. Je salue votre engagement et votre très grande compétence en la matière. Ce qui nous permet d'être solide y compris devant des contentieux qui peuvent être compliqués lorsqu'ils sont engagés par des personnes qui ne partagent pas tout à fait, non pas les opinions, mais qui contestent même le cadre réglementaire.

Je vais souligner quelques mots en faisant très rapide, sans redire un certain nombre de choses.

Souligner la question de la régulation de la population de sanglier. Alors vous avez raison, les réponses doivent être nationales mais aussi locales. Et on a bien vu là ce soir, l'importance de ce sujet, à la fois en terme de l'accroissement important de la population

de sanglier. De ces conséquences pour le budget de la Fédération départementale des chasseurs, parce que vous procédez à l'indemnisation, et puis également les conséquences en termes de dégâts pour le monde agricole et pour le monde de la forêt.

Vous l'avez souligné, les services de l'État sont mobilisés aux côtés des agriculteurs, des forestiers, des chasseurs, des propriétaires pour tendre vers l'équilibre agri-cynégétique et cela reste l'activité principale d'intervention des louvetiers que je salue également là ce soir par leur engagement qui je le rappelle est bénévole. Les propositions d'actions en vue de la régulation du sanglier, pour essayer de revenir dans une situation acceptable pour la majorité des acteurs du territoire : forestiers, agriculteurs, usagers chasseurs, propriétaires, peuvent faire, certes, l'objet de questionnement, de discussions et le département en la matière doit être actif et créatif dans le respect de la réglementation face à un animal qui s'adapte rapidement. Vous l'avez souligné, l'État et le Préfet Stéphane Bredin, qui s'excuse de ne pas pouvoir assister, je le représente ce soir. Vous l'avez vu nous sommes très réactifs et nous prenons nos responsabilités et nous n'hésitons pas, en tout cas le Préfet n'hésitera pas, et n'hésite pas, à prendre des arrêtés de battues administratives pour participer à cet effort de régulation.

Alors bien évidemment ces battues ont un effet en terme quantitatif et de prélèvements certes limité mais elles donnent un signal aussi à l'ensemble des acteurs pour renforcer des pressions de chasse et c'est un message très important.

Vous n'ignorez pas qu'une forte densité d'animaux peut créer des conditions favorables au développement et à la propagation de maladies. Cela a été cité, en particulier, les risques par rapport à la production porcine, sur la peste porcine, qu'elle soit africaine ou la peste porcine classique, la maladie d'Aujeszky. Et donc nous avons aussi, au-delà de l'équilibre biologique, par rapport aux espèces, un enjeu sanitaire important à améliorer, en tout cas, à mieux maîtriser.

En ce qui concerne les cervidés, la Fédération de chasse a, dans le cadre de la loi chasse, pris en charge, et de manière très efficace, l'attribution des plans de chasse. On salue le travail que vous faites, encore une fois, dont les enjeux de prélèvements mini et maxi sont fixés par le Préfet. Ces objectifs sont revus à la hausse tous les ans, avec un taux de réalisation, certes honorable, on l'a vu à la dernière commission départementale pour les cerfs, mais peu favorable pour les biches. Certes les animaux ne sont pas toujours au rendez-vous et la peur de manquer pour l'année suivante peut se comprendre mais les dégâts en matière de cervidés sont à la hausse, eux aussi. La population de cervidés donne des signes de colonisation de nouveaux territoires et c'est également un enjeu important. Là encore les interactions, entre agriculteurs, forestiers, propriétaires, chasseurs, pour trouver des solutions dans les territoires, sont nécessaires. Là aussi les pratiques de la chasse sont interrogées pour atteindre les objectifs, tant pour la régulation et l'équilibre biologique, tant pour les cervidés que pour les sangliers, tout en alliant plaisir et nécessité de répondre à la question de la protection des cultures.

Une alerte particulière aussi par rapport aux autres chasses et en particulier par rapport au petit gibier. On a un risque sanitaire important, cela a été également soulevé par rapport à l'influenza aviaire hautement pathogène sur le territoire français qui a des incidences sur les pratiques.

Un certain nombre d'entre vous m'ont fait part d'inquiétudes, à la fois les éleveurs de volaille, de petit gibier, que des chasseurs. Les services de l'État ont accompagné les précédentes crises et on reste vigilant quant aux conséquences de celle-ci sur le département. Je pense aussi aux enjeux et aux efforts de réimplantation des espèces. Perdrix par exemple, qui va de pair avec les actions des plantations de haies,

vous l'avez également souligné, et qui illustre aussi le fait que vous œuvrez pour la nature et pour la protection de l'environnement. Là aussi les services de l'État restent vigilants quant aux conséquences possibles dans cette action. Le plaisir de la chasse reste une affaire d'hommes et de femmes et comme toutes activités de loisirs, elle est encadrée par des règles de sécurité. Je sais Monsieur le Président que vous êtes particulièrement sensible, vous avez insisté tout-à-l'heure, dans votre propos liminaire. Je tiens à rappeler et souligner que le département de l'Indre a été en la matière avant-gardiste, puisque vous avez été un des premiers départements à intégrer les règles de sécurité dans votre Schéma Départementale de Gestion. Faire vivre les consignes de sécurité, les appliquer sont un combat quotidien. Vous savez que le Préfet Bredin a participé, en lien avec les collègues de l'OFB, à une opération de contrôles de sécurité des opérations de chasse, pour faire de la pédagogie et pour regarder comment cela s'applique sur le terrain. En tout cas le Préfet est très sensible là-dessus. Et puis vous avez insisté, à raison, sur l'importance de respecter l'ensemble de ces règles. Vous menez plusieurs actions en ce sens. Tant dans la formation des jeunes permis que par la mise en place de sessions de rappels de sécurité liées aux obligations de formation pour les plus anciens et vous l'avez rappelé aussi dans le cadre de ce que vous engagez sur la ferme du Plessis et je vous félicite pour cet engagement responsable de votre part et de l'ensemble de vos équipes, Monsieur le Président.

Un mot sur l'inquiétude sur la perception que certains citoyens ou certains acteurs peuvent avoir sur la chasse. Je veux tout de suite lever une ambiguïté par rapport au positionnement du Gouvernement suite à l'accident de chasse dramatique qui a eu lieu il n'y a pas très longtemps et qui a exacerbé certains nombres de réactions. Il n'y a aucune ambiguïté en ce qui concerne le maintien évidemment de la chasse et de son importance. De son importance sociale, de son importance en particulier dans des territoires ruraux comme celui du département de l'Indre. Son importance économique, son importance en termes de participation à la régulation et à l'équilibre biologique. La Fédération est reconnue comme association de protection de l'environnement, il faut le souligner. Il n'y a aucune ambiguïté et cela a été également rappelé ce soir, il faut qu'on communique et c'est vrai que le Salon que vous avez organisé récemment illustre bien cette réussite et valorise l'ensemble de vos actions que vous avez déclinaées ce soir. Là encore la capacité de dialogue de pédagogie dont la Fédération fait preuve, sous votre action, Monsieur le Président, dans la mesure du possible, est une de vos forces, pour donner un sens à expliquer votre rôle dans le département, c'est essentiel, à des non-initiés de la chasse, c'est important et c'est vrai qu'on a aussi le même débat dans une moindre mesure avec le monde agricole. Je salue le Président Pailloux, par rapport à la non-acceptabilité. Il y a de plus en plus un écart important entre le monde rural et puis un certain nombre de citoyens qui sont plus urbains et donc on doit absolument communiquer en ce sens, faire partager l'ensemble des expériences et la chasse est tout à fait légitime à la faire.

Je conclus en vous félicitant à nouveau, vous-même M. le Président, l'ensemble de vos équipes et à nouveau je salue le travail partenarial. On essaye d'être réactifs, vous savez que le Préfet Bredin est très attaché à la ruralité et il suit avec beaucoup d'attention l'ensemble de ces sujets et il m'a chargé de vous dire qu'il vous adresse, Monsieur le Président, son sentiment de très grande confiance et il sait qu'il peut compter sur vous, en ce qui concerne le travail coopératif et la responsabilité que vous avez, en tant que Fédération, qui a été donné par la loi en ce qui concerne les plans de chasse et l'ensemble des mesures qui gravitent autour de l'enjeu de la chasse. Bravo à vous et je vous remercie pour votre attention.



**Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs de l'Indre suite aux élections lors de l'assemblée générale du 29 avril 2022 (mandat de 6 ans) & au Conseil d'Administration du 5 avril 2022.**

### **Bureau**

**Président : Gérard Génichon (Paudy)**

**1er vice-Président : Laurent Gandillot (Ruffec) nouvel élu**  
*Rapporteur Commission Grand Gibier & dégâts*

**2ème vice-Président : Guy Patureau-Mirand (Vendœuvres) nouvel élu**  
*Rapporteur Commission petit gibier sédentaire et migrateur*  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission communication et éducation à la nature*

**Trésorier : Christophe Lumet (Vineuil) nouvel élu**  
*Rapporteur commission des finances*  
*Commission Grand Gibier & dégâts*

**Trésorière-adjointe : Claire Perrot (La Chapelle-Saint-Laurian) nouvelle élue**  
*Commission des finances*  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission communication et éducation à la nature*

**Secrétaire général : Joël Dody (Luant)**  
*Rapporteur Commission communication et éducation à la nature*  
*Commission sécurité*

### **Administrateurs**

**Clément Claveleau (Meunet-Planches)**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission sécurité*

**Bruno Duteil (Nohant-vic)**  
*Rapporteur Commission sécurité*  
*Commission Grand Gibier & dégâts*

**Alain Duvoux (Chabris)**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission petit gibier sédentaire et migrateur*  
*Commission sécurité*

**Christophe Lespagnol (Concremiers) nouvel élu**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission petit gibier sédentaire et migrateur*

**Daniel Malleret (Le Poinçonnet)**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission sécurité*

**Lionel Marchenay (Vigoux)**  
*Commission petit gibier sédentaire et migrateur*  
*Commission sécurité*

**Christian Mesnard (Vineuil)**  
*Rapporteur Domaine du Plessis*  
*Commission sécurité*

**Henri-Marc de Montalembert (Velles) nouvel élu**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*  
*Commission petit gibier sédentaire et migrateur*

**Christian Robert (Lye)**  
*Commission Grand Gibier & dégâts*

**[Le trombinoscope est visible sur le site de la Fédération.](#)**